

Montrouge, le 20 janvier 2021
N°10 / H030

**Commission
Services Publics et Services aux Publics**

**Bilan de travail des producteurs de la statistique
Année 2020**

Sommaire

CCMSA – CAISSE CENTRALE DE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE. DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DES FONDS.....	3
CNAV – CAISSE NATIONALE D’ASSURANCE VIEILLESSE. DIRECTION STATISTIQUES, PROSPECTIVE ET RECHERCHE (DSPR).....	5
DEPP – DIRECTION DE L’ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE. MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE.....	8
DGFIP - DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES. SERVICE DES RETRAITES DE L’ÉTAT (SRE).....	23
SDSE – SOUS-DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES. MINISTÈRE DE LA JUSTICE.....	25
SIES – SOUS DIRECTION DES SYSTÈMES D’INFORMATION ET ÉTUDES STATISTIQUES. MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE L’ÉDUCATION SUPÉRIEURE.....	31
SSM SI – SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE. MINISTÈRE DE L’INTÉRIEUR.....	38
ANNEXE. TEXTE DES AVIS DE MOYEN TERME 2019-2023.....	47

Note de lecture

Dans ce bilan, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AG : Avis généraux

SP : commission « Services publics, services aux publics »

Le texte des avis de la commission « Services Publics et Services aux Publics » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

CCMSA – CAISSE CENTRALE DE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE. DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DES FONDS

0. Éléments de contexte en 2020

La direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds (DSEF) de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) produit, valide et met à disposition les statistiques du régime agricole. Ces statistiques visent à améliorer la connaissance des populations agricoles et à permettre à l'ensemble des acteurs concernés de disposer de données fiables et validées pour alimenter la réflexion sur la protection sociale agricole, son évolution ainsi que sur l'emploi non-salariés et salariés dans le champ de couverture du régime agricole.

En 2020, la MSA a poursuivi ses efforts de mise à disposition de données statistiques et d'enrichissement de ses systèmes d'information en tirant bénéfice des sources administratives et statistiques (DSN, entrepôt LURA, fichier EIRR). Plusieurs projets innovants de data science initié en 2019 dans un environnement Big data ont été approfondis en 2020 et mobilisés pour éclairer le pilotage de politique publique (lutte contre la fraude, prévention santé).

1. Travaux en 2020

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

RAS

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Les sources de données du système d'information statistique sur l'emploi agricole ont été adaptées à la refonte de l'architecture informatique née des besoins de la mise en œuvre de la DSN. Cette adaptation s'est poursuivie pour réduire les délais de diffusion.

En 2020, la CCMSA continue d'exploiter le fichier « Echanges inter-régimes de retraite (EIRR) », qui permet de reconstituer les montants globaux de retraite (tous régimes) perçus par les retraités du régime agricole. L'article L.161-17-1-2 du code de la sécurité sociale met en place la création du Répertoire Général des Carrières Unique (RGCU) qui sera alimenté par tous les régimes de retraite de base et complémentaires légalement obligatoires. Ce répertoire unique et commun à tous les régimes regroupera l'ensemble des données de carrière nécessaire à la liquidation de la pension par les régimes de retraite. Le suivi statistique sera réalisé à partir d'une duplication du RGCU (périodicité annuelle) et sera consultable par tous les régimes (dans le respect des dispositions de la loi de 1951 et de la loi 1978).

La CCMSA poursuit par ailleurs en 2020 une démarche visant à mobiliser les nouvelles technologies et la science de la donnée (machine learning, deep learning) pour répondre aux besoins de ses assurés et renforcer le pilotage des plans d'actions de la MSA. La mobilisation des nouvelles technologies et les premiers résultats obtenus démontrent la qualité du patrimoine de données de la MSA et les potentialités offertes par ces nouveaux outils. Plusieurs cas d'usage sont ainsi déployés dans le domaine de l'optimisation des contrôles externes ou en prévention santé sur le thème de la détection précoce des arrêts de travail de longue durée.

Enfin, en 2020, la Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds de la CCMSA a finalisé la migration de son serveur informatique. Ce nouvel environnement constitue un entrepôt unifié des systèmes d'information statistiques autorisant à terme l'exploitation exhaustive des informations à

disposition pour une vision à 360 degrés des assurés et des agents économiques relevant du régime agricole.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

En 2019, la MSA a réalisé pour le Haut conseil du financement de la protection sociale une étude visant à évaluer le manque à gagner résultant de l'évasion sociale au régime agricole. Ces travaux qui mobilisent les résultats des contrôles externes réalisés par le réseau des MSA se sont poursuivis en 2020 et vont se prolonger par un partenariat avec le laboratoire d'économie de l'Université d'Orléans.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Le projet de recherche avec l'Irdes est reporté à 2021. Il est prévu que les travaux durent 3 ans. La thématique des inégalités d'accès aux soins pour les populations résidant dans les territoires ruraux sera explorée dans ses dimensions à la fois quantitative et qualitative.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le portail des statistiques de la MSA est fréquemment enrichi. Une « data visualisation » des chiffres clé de la MSA est disponible sur le site depuis 2019 alors que l'offre de données en « open data » ou disponible depuis portail cartographie GéoMSA est actualisée au fil de l'eau. En 2020, le diagnostic territorial en santé de la MSA a notamment été ouvert au grand public sur GéoMSA. Sur le portail, l'édition de rapports sur l'accès aux soins à la maille du territoire de vie est désormais offerte à l'ensemble des utilisateurs hors réseau MSA.

La MSA a versé au Centre d'Accès Sécurisé aux Données (CASD) des fichiers actualisés sur l'emploi agricole. Les données, à la granularité individu/entreprise, relatives à l'emploi et aux assiettes déclarées par les cotisants non-salariés du régime agricole sont maintenant disponibles pour les chercheurs avec une profondeur d'historique remontant à l'année 2002. Le dépôt des fichiers sur les installations est attendu pour décembre de cette année.

CNAV – CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE. DIRECTION STATISTIQUES, PROSPECTIVE ET RECHERCHE (DSPR)

0. Éléments de contexte en 2020

Les lois en matière de politiques sociales et de systèmes de gestion associés conditionnent très largement le programme de travaux statistiques de la Direction Statistiques, Prospective et Recherche (DSPR) de la Cnav. Ils impliquent des évolutions du système d'information et de la production statistiques. Ainsi, la DSPR a investi prioritairement et fortement en 2020 et va continuer à investir les années suivantes pour tenir compte de l'élargissement du champ du régime général qui intègre les assurés indépendants à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les bases de gestion de la Cnav ne portent que sur le régime général, et contiennent peu d'information socio-démographique ou sur le ménage. Afin de permettre des exploitations plus riches de ces données, la Cnav les met à disposition d'opérations statistiques permettant une couverture par l'ensemble des régimes ou associant des données d'enquête. Les données de la Cnav alimentent notamment des bases interrégimes de la Drees : l'enquête annuelle de la Drees auprès des caisses de retraites et l'enquête annuelle auprès des caisses versant des allocations de minimum vieillesse, ainsi que tous les quatre ans l'échantillon interrégime de cotisant (EIC, collecte en 2019 sur les données au 31.12.2017) et l'échantillon interrégime de retraités (EIR, collecte à venir en 2021 sur 2020), l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux (2003, 2006, 2012, 2016, 2018). La Cnav fournit également annuellement des données individuelles sur les retraités à l'Insee dans le cadre du projet Filosofi, visant une meilleure connaissance des revenus et des niveaux de vie, et permettant d'enrichir de ces informations les enquêtes ménages de la Statistique publique. La Cnav alimente la cohorte Constances de l'Inserm, et fournit des données à d'autres opérations statistiques (Santé publique France, Ined...).

La Cnav collabore également à des projets d'enquête pilotés par d'autres institutions (participation au comité de pilotage, au financement, au groupe d'exploitation, ...). Pour certaines opérations, elle réalise tout ou partie de la base de sondage et de l'échantillon et met à disposition des données individuelles du régime général pour alimenter les bases de données mises à disposition des chercheurs.

La Cnav continue à développer la mise à disposition de données en open data, notamment en poursuivant l'enrichissement du site dédié www.statistiques-recherches.cnav.fr ouvert mi-2013. Ce site accueille désormais depuis fin 2016 une offre en datavisualisation, et une offre complémentaire en open data a été mise à disposition en 2017. Les données mises à disposition dans le cadre des observatoires de la fragilité continuent à être enrichies.

Le programme de travail de la Cnav découle également des Conventions d'objectifs et de Gestion (COG) passées entre l'Etat et la Cnav. La COG 2018-2022 prévoit notamment une mobilisation des données pour renforcer le datamining (exploration des données). Pour ce, la Cnav investit sur des technologies et approches big data.

1. Travaux en 2020

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à trois ans, refonte importante d'enquêtes régulières

L'enquête Motivations de départ à la retraite a déjà donné lieu à trois vagues (2010, 2012, 2014, 2017), réalisées en collaboration entre la Cnav, le secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (COR), la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et la direction de la Sécurité sociale (DSS). La vague suivante, portant sur des départs à la retraite en 2020 a été préparée avec les partenaires concernés.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes

Le modèle de microsimulation PRISME, basé sur un échantillon au 20e de la population du régime général est utilisé depuis 2005 dans le cadre des projections de long terme pour les travaux du COR (dans un contexte où ce dernier publie à partir de 2014 des projections annuelles). Il est également mobilisé pour les projections de court terme et les simulations en projection, en particulier pour la préparation ou l'évaluation de réformes. Le modèle, qui porte sur les parcours et droits à retraite, a été considérablement rénové et étendu, tant sur la modélisation des carrières que des droits. Il produit depuis 2019 des analyses sur le champ tous régimes et continue à être développé en continu.

La Cnav a construit en 2020 une nouvelle base sur les retraités, à partir de fichiers sur les retraités salariés et sur les retraités auparavant gérés par la Sécurité sociale des indépendants, dans l'objectif d'élargir progressivement son observation statistique à l'ensemble du périmètre du régime.

Conformément à sa convention d'objectif et de gestion, la Cnav mène depuis 2019 une opération autour du non-recours à l'Aspa, à partir d'un repérage à l'aide de méthodes de datamining sur des données appariées entre les bases de gestion de la Cnav et l'Echanges Interrégimes de retraites (EIRR). Une interrogation de 350 assurés sur un champ spécifique (monopensionnés vivant seuls) permet de recueillir des éléments sur leurs motifs de non-recours (**cf. avis de moyen terme n°2 de la commission Services publics et services au public** : mesurer le non-recours aux droits sociaux).

La Cnav a également réalisé des travaux pour mesurer les temps d'accès à ses lieux d'accueils par ses assurés (**cf. avis de moyen terme n°9 de la Commission territoire du Cnis « mesurer l'accès aux équipements et aux services »**).

Afin d'éclairer le cumul emploi-retraite, la DPSR a poursuivi ses travaux d'appariement ponctuels de données individuelles en partenariat avec d'autres régimes. Cela concerne notamment le rapprochement avec les données de la Sécurité sociale des indépendants (appariements réalisés en 2019, après les appariements 2009, 2011, 2013, 2015, 2017). Les travaux d'exploitation se sont poursuivis en 2020.

2. Principales publications de l'année 2020

Les publications et travaux statistiques de la Cnav sont tous disponibles sur <https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/>. Les publications statistiques ci-dessous sont celles sont le plus en lien avec les avis de moyen terme du Cnis.

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés le cas échéant	
		Avis généraux	Avis de commission
Vieillir à deux, seul ou en corésidence : évolution de l'aide entre 1999 et 2015	https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/cadrage-n-42-janvier-2020.html		Démographie – Avis n°2 vieillissement
Seul, en couple ou en corésidence : fragilisation et soutien à domicile après 60 ans	https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/les-cahiers-de-la-cnav-n-14-fevrier-2020.html		Démographie – Avis n°2 vieillissement
Les mécanismes de solidarité améliorent les pensions de retraite : des effets proches entre les générations 1950 et 2000	https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/images/publications/cadrage/Cadrage-43.pdf	n°2. inégalités	

DEPP – DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

0. Éléments de contexte en 2020

L'année 2020 a été marquée par un événement sans précédent dans l'histoire de l'école de notre pays, la crise sanitaire qui a entraîné le confinement du jour au lendemain de douze millions d'élèves. Aussi la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), service statistique du ministère en charge de l'éducation, s'est mobilisée pour apporter un éclairage sur la crise sanitaire et ses conséquences. Pour cela, elle a imaginé différentes approches, en concevant de nouvelles opérations, en exploitant des dispositifs déjà existants ou en rajoutant des questions à des enquêtes déjà prévues. Il s'agit de dresser des constats objectifs, d'évaluer les impacts et de rendre compte de l'évolution des inégalités mais aussi de recueillir le ressenti des acteurs du système éducatif : enseignants, chefs d'établissement et directeurs d'école, CPE, inspecteurs, élèves, familles. Elle a lancé dès mai 2020 sept enquêtes portant sur la période du confinement et pu dès juillet 2020 publier des premières statistiques et analyses sur cette période. En novembre les premiers effets du confinement sur les compétences des élèves et sur les taux de sortie au cours du lycée ont également pu être présentés.

Ce nouvel investissement ne s'est pas fait au détriment des opérations statistiques prévues pour 2020 puisque la Depp, malgré le confinement, a pu réaliser, grâce à une mobilisation très forte de tous ses agents et par son expérience du télétravail déjà beaucoup répandu, pratiquement tout son programme de travail et tous les engagements ont été tenus en particulier en matière de publication. Ainsi, le programme 2020 de la Depp était placé dans la continuité des précédents avec la poursuite d'investissements d'ampleur en termes de construction de système d'information statistiques de qualité mais aussi en termes d'analyses sur les élèves, apprentis, enseignants, personnels, établissements et territoires. Ce programme s'inscrit, comme les précédents, dans un cadre de demandes croissantes adressées à la Depp pour contribuer au débat public sur l'éducation, pour aider au pilotage des politiques publiques d'éducation et à l'évaluation dans toutes ses dimensions (évaluation des élèves, des établissements, des territoires, de dispositifs, de politiques publiques et du système éducatif dans son ensemble).

Le programme de travail de la Depp en 2020 est organisé autour de quatre grandes thématiques, les élèves, les personnels, les établissements et les territoires avec un nouvel investissement sur le suivi des conséquences de la crise sanitaire. Ainsi, en 2020, la Depp a poursuivi la montée en charge de la construction d'un système d'information statistique sur l'ensemble des élèves et apprentis permettant d'analyser leurs parcours scolaires où qu'ils soient scolarisés, via l'extension de l'identifiant national élève (INE) mais aussi permettant d'améliorer la connaissance de leur insertion via le travail engagé avec la Dares. Enfin, elle a continué d'élargir l'évaluation des compétences des élèves à différentes étapes de leur scolarité et selon plusieurs dimensions. Elle a poursuivi la construction d'un système d'information statistique de qualité sur les personnels et investi sur la connaissance des personnels dans le cadre des chantiers RH lancés par le ministère. Avec la création du conseil d'évaluation de l'école (CEE), son investissement dans la thématique des établissements a pris une autre dimension. Enfin, suite à réflexion du ministère en 2019 sur les territoires, la Depp a particulièrement travaillé sur cette problématique en construisant des outils d'analyse et en élaborant des données qui lui permettront de placer l'année 2021 sous le signe des territoires.

Au-delà des contributions à ces fortes thématiques, la Depp a poursuivi son engagement dans toutes ses missions, que ce soit la gestion des répertoires et nomenclatures, utilisés dans les systèmes d'information du ministère pour assurer la cohérence des données produites par les différents services, ou dans ses missions stratégiques très fortes au sein du ministère en termes d'aide au pilotage en matière d'éducation et ses missions d'évaluation de politiques publiques et dans l'animation des travaux de la recherche contribuant à l'évaluation du système éducatif. En période de confinement, l'animation du réseau de la statistique sur l'éducation constitué de la Depp et des services statistiques en académie (SSA) a pris une dimension nouvelle, reposant sur le développement d'outils et de pratiques à distance. L'investissement dans les activités européennes et internationales ne s'est pas interrompu, bien au contraire. Enfin l'une des priorités de la Depp, qui est de mettre à disposition de tous ceux qui sont concernés par les questions d'éducation des

informations et analyses pertinentes, objectives et de qualité, a été particulièrement importante cette année avec de très nombreuses publications et une amélioration des données et documents mis en ligne sur le site.

1. Travaux en 2020

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

La Depp a poursuivi la collecte des données alimentant ses panels d'élèves mais aussi leur exploitation, permettant d'éclairer les parcours scolaires mais aussi les disparités. Ainsi, le panel 2011 des entrants en cours préparatoire a été prolongé à l'enseignement secondaire. En 2020, année où la majorité des élèves ont atteint la classe de 3ème, une enquête auprès des familles a été menée dans le cadre de ce panel, après celles de 2012 et de 2016 ; outre l'actualisation de la situation familiale, l'enquête a permis de recueillir des informations sur le style éducatif, les souhaits d'orientation, et également sur la période de fermeture des établissements scolaires au printemps 2020. En parallèle, une enquête sur l'orientation a été faite auprès des principaux de collèges, pour connaître les choix d'orientation faits par les familles au cours de l'année de 3ème. La Depp a également poursuivi la réflexion sur un nouveau panel dès l'entrée en maternelle pour 2021, engagée en 2019.

La Depp a poursuivi également le panel de suivi de deux cohortes d'élèves en situation de handicap (nés en 2001 d'une part, en 2005 d'autre part) qui est un outil essentiel à la connaissance des parcours. Une deuxième évaluation des compétences des élèves en situation de handicap est en cours d'élaboration et aura lieu en 2021. Des questions sur la période de fermeture des établissements scolaires au printemps 2020 ont été rajoutées.

AG 1. AG 2. AG 4. AG 7. DQS 1. DQS 3. DQS 7. EQRT 4. SP 4. COVID

En 2020, la Depp a poursuivi l'investissement sur les évaluations des compétences des élèves, à différents moments-clés du parcours scolaire, et en continuant à prendre en compte un éventail de plus en plus important de compétences. Cependant, en raison de la fermeture des établissements scolaires, la Depp a été amenée à reporter d'un an l'enquête CEDRE maîtrise de la langue en fin d'école ainsi que l'enquête CEDRE sur les compétences langagières et la littératie en fin de collège. L'évaluation des compétences du Socle initialement prévue en fin de CE2 a, quant à elle, été reportée en début de CM1.

Afin d'apprécier les conséquences de la crise sanitaire sur les acquis des élèves, la Depp a mis en place, dès la rentrée scolaire 2020, le panel DECCS (Dispositif d'évaluation des conséquences de la crise sanitaire), qui consiste en un suivi sur deux années scolaires de cohortes d'élèves de CP et de CE1, scolarisés dans 1000 écoles. Le choix des élèves des classes de CP et de CE1 repose sur l'hypothèse que l'impact de la crise sur les acquis est plus marqué sur les premiers apprentissages. En outre, les conséquences d'une rupture scolaire à ces âges risquent d'affecter les élèves à plus long terme. Le panel DECCS a pour objectif de mettre en regard les acquis et les progressions des élèves avec des caractéristiques contextuelles (familles, enseignants, écoles). Il devrait permettre d'apprécier plus finement la situation des élèves quand ils abordent l'année scolaire 2020-2021. Il permettra également de suivre les progressions des élèves durant les deux années scolaires à venir, selon ces différents éléments de contexte.

A la rentrée scolaire 2020, la Depp a renouvelé ses évaluations exhaustives de début CP, CE1, 6^{ème} et seconde. Des évaluations exhaustives ont aussi été réalisées auprès des élèves de première année de CAP en littératie et numératie. Ces évaluations exhaustives visent à fournir aux enseignants des outils en évaluant les acquis des élèves qu'ils accueillent avec des références nationales et à doter les « pilotes de proximité » (recteurs, DASEN, IEN, chefs d'établissements) d'indicateurs leur permettant de mieux connaître les profils des élèves accueillis dans les établissements pour contribuer au pilotage pédagogique. Toutes les évaluations de la Depp sont désormais en numérique sauf pour les évaluations exhaustives de CP et CE1 où un test sur tablettes a été reconduit cette année. En 2020, la Depp a adossé à ces évaluations, un questionnaire aux élèves de façon à recueillir des informations sur leur ressenti par rapport à la période de fermeture des établissements scolaires liée à la crise sanitaire.

En 2020 la Depp a diffusé les résultats des évaluations menées en 2019 (Cèdre mathématiques et TIMSS), de l'évaluation de lecture qu'elle élabore dans le cadre de la Journée Défense et

Citoyenneté (JDC) et des évaluations exhaustives de septembre 2019. Par ailleurs la Depp a poursuivi son investissement pour mesurer d'autres dimensions, non cognitives, comme le bien-être des élèves, leur esprit critique ou la créativité. Toutes ces évaluations se sont traduites par de nombreuses publications mais aussi présentations auprès des acteurs du système éducatif pour accompagner leur appropriation.

AVG 1. AG 2. AG 3. AG 4. AG 5. AG 6. AG 8. DQS 1. DQS 3. DQS 7. DQS 8. EQRT 4. SP 4. TRT1. TRT2. COVID

La Depp a enrichi la connaissance sur le climat scolaire au sein des établissements. Après la première édition de l'enquête de 2019 auprès des personnels du second degré de l'Education nationale venue compléter les enquêtes de climat scolaire et de victimation menées par la Depp, à intervalles réguliers depuis 2011, tantôt auprès des collégiens, tantôt auprès des lycéens, en 2020 la Depp a investi pour réaliser une enquête de climat scolaire et de victimation dans le premier degré en 2021, auprès d'élèves de CM1 et CM2 et une enquête auprès de personnels du premier degré de l'éducation nationale. Par ailleurs, pour compléter son analyse du climat scolaire, la Depp a mené son enquête sur les faits graves survenus en établissements (Sivis, Système d'Information et de Vigilance sur la Sécurité scolaire) et celle sur l'absentéisme des élèves (ADE). Cependant, la collecte de ces deux enquêtes a été partielle en 2020, les établissements scolaires ayant été fermés au printemps.

Enfin, la Depp et le département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture ont poursuivi leur collaboration pour mener une enquête à destination des écoles et des collèges afin de mieux connaître l'offre scolaire en matière d'éducation artistique et culturelle, son organisation ainsi que la part d'élèves bénéficiaires d'actions ou de projets EAC et le type d'activités, clubs, rencontres proposés au sein des établissements. L'enquête menée pour la première fois en 2018 a été renouvelée en 2019. Les résultats de la première enquête ont été diffusés en 2019, ceux de la deuxième en 2020.

AG 1. AG 2. DQS 3. SP 9.

La Depp n'a pas pu mener, comme chaque année, son enquête sur l'équipement des établissements en technologie de l'information et de la communication (ETIC) qui décrit l'équipement des établissements en outils numériques. En 2020, la Depp a travaillé au remplacement de cette enquête par une enquête rapide sur les TIC dont le questionnaire sera en particulier allégé.

AG 3. AG 5. DQS 3. SP 9. T 1. T 2. T 9

La Depp a poursuivi son investissement sur la connaissance des pratiques des enseignants. Elle a poursuivi l'exploitation de l'enquête internationale de l'OCDE sur les enseignants, TALIS 2018, qu'elle a fait passer en France en 2018 et publié sur ce sujet mais aussi exploité la nouvelle enquête nationale, EPODE (Enquête PériODique sur l'Enseignement) qu'elle a menée en 2018 et qui lui a permis d'alimenter le débat public et de mettre à la disposition des décideurs politiques, de manière régulière, systématique et standardisée, un ensemble d'indicateurs portant sur les pratiques d'enseignement identifiés au sein de la classe. La Depp a présenté ses résultats auprès des acteurs du système éducatif pour accompagner leur appropriation.

AG 3. AG 6. AG 8. DQS 8. EQRT 4. SP 5.

En 2020 la Depp s'est mobilisée pour apporter un éclairage sur la crise sanitaire et ses conséquences. Pour cela elle a imaginé différentes approches, soit en mettant en place de nouvelles opérations (enquêtes auprès d'acteurs du système éducatif, nouveau panel en CP et CE1), soit en exploitant des dispositifs déjà existants (les constats de rentrée et les évaluations de compétences des élèves), soit en rajoutant des questions à des enquêtes déjà prévues (panels et évaluations des élèves). Ce dispositif permettra de dresser un constat, d'évaluer certains impacts et de rendre compte des inégalités. Son but est établir des constats objectifs mais aussi d'évaluer les impacts et de rendre compte des inégalités. La Depp s'est aussi attachée à recueillir le ressenti des acteurs du système éducatif : enseignants, chefs d'établissements, CPE, inspecteurs, élèves, familles. Ces approches s'attacheront en particulier à documenter les écarts observés selon les situations sociodémographiques des acteurs des élèves et de leurs familles et les caractéristiques de leur contexte de scolarisation. Ainsi la Depp a mené sept enquêtes spécifiques en mai 2020

auprès d'échantillons représentatifs de familles d'élèves du second degré, de leurs enfants, de personnels de direction, des inspecteurs du premier et second degré, de professeurs du second degré, de CPE, de directeurs d'école et professeurs du premier degré. L'objectif est de rassembler des informations de plusieurs natures sur le vécu par l'ensemble des acteurs du système éducatif pour évaluer les effets de la période de confinement en s'attachant à documenter les écarts observés selon les caractéristiques sociodémographiques des acteurs interrogés et les caractéristiques des établissements scolaires concernés. Plusieurs dimensions sont abordées : l'organisation et mise en œuvre de la continuité pédagogique, la relation pédagogique avec les élèves, les outils et ressources utilisés, le travail demandé aux élèves, les conditions de travail dans le contexte du confinement.

AVG 2. AVG 3. AVG5. AVG6. AVG 8. DQS 3. DQS 8. TRT 9. COVID

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes

Pour accompagner le suivi de la réforme du baccalauréat la Depp a exploité les systèmes de gestion du second degré pour rendre compte des évolutions à la rentrée 2020 en termes de choix des enseignements de spécialité des élèves entrant en 1ère et en Terminale, comme elle l'avait fait à la rentrée précédente pour ceux de 1ère. La Depp poursuit également l'utilisation des données exhaustives sur les examens (brevet, baccalauréat, examens professionnels), à partir desquels elle produit et diffuse des indicateurs statistiques et des études sur les taux de réussite et leur déclinaison selon le profil socio-économique des candidats et des reçus (âge, sexe, origine sociale) et selon le territoire où ils sont scolarisés. Ces indicateurs, ainsi que l'ensemble des données diffusées, feront l'objet d'une adaptation au nouveau baccalauréat (session 2021).

AG 5. AG 8. DQS 3. DQS 7. SP 4. SP 9. T 1. T 2. T 9 COVID

La Depp et la Dares ont lancé un projet commun (sur la période 2019-2021) portant sur la mesure de l'insertion professionnelle des jeunes sortants d'apprentissage ou de la voie professionnelle (InserJeunes) en créant un nouveau système d'informations résultant de l'appariement de plusieurs sources, les deux sources principales étant les bases élèves de la Depp d'une part et la source mouvements de main d'œuvre (MMO) de la DARES d'autre part. Ce projet répond à un besoin fort d'une connaissance fine de l'insertion des jeunes sortants du système éducatif selon la formation suivie dans un objectif de meilleur pilotage de l'offre mais aussi d'un meilleur service rendu aux jeunes et à leurs familles pour s'orienter. Il permettra de diffuser des taux d'insertion au niveau des établissements de formation (centre de formation d'apprentis et lycée professionnel) dès lors que les effectifs concernés sont suffisants. Il remplacera les enquêtes « insertion professionnelle des apprentis » (IPA) et « insertion dans la vie active » (IVA) actuellement réalisées par la Depp qui ne permettent pas de produire ces indicateurs à ce niveau de finesse. Les données obtenues permettront également de réaliser des études, notamment sur les conditions d'emploi des jeunes sortant de formation, la correspondance entre la formation et l'emploi, la comparaison de l'insertion des jeunes après une formation par apprentissage ou sous statut scolaire, ou encore sur les effets de la pandémie de Covid-19 et de la crise sur les conditions d'insertion. Après une année d'expérimentation en 2019, les premiers résultats du dispositif Inserjeunes seront officiellement publiés en décembre 2020, sous la forme notamment d'un site internet de consultation des résultats ouvert au grand public. L'utilisation du dispositif pour calculer les indicateurs d'insertion des sortants du système éducatif en remplacement des enquêtes IVA et IPA sera pérennisée à partir de 2021.

AG 5. AG 7. AG 8. DQS 3. EQRT 2. SP 4. SP 9. T 1. T 2. T 7. T 9

En 2020, la Depp a poursuivi son investissement pour élaborer un système d'information statistique de qualité sur les personnels à partir des données des systèmes de gestion des personnels du ministère en charge de l'éducation nationale. Son panel des personnels, qui contient dorénavant un recul de 11 ans, a été enrichi des données pour reconstituer tous les parcours à l'Education nationale : les données sur les détachements, et sur les agents en poste en Nouvelle Calédonie, ont été intégrées. En outre, la dimension du handicap pourra être analysée dans les travaux, car le panel a été enrichi de l'information sur l'existence d'une situation de handicap déclarée. En parallèle, la Depp a investi pour **mieux connaître la formation continue des enseignants**, en exploitant directement le système d'information de gestion des inscriptions en

modules de formation. Cette exploitation a permis de mieux identifier les disparités d'accès à la formation selon les conditions d'exercice.

AG 5. AG 7. AG 8. SP 5. T 1. T 2. T 7. T 9.

La Depp a poursuivi son investissement pour publier des indicateurs rendant compte des actions des établissements en s'efforçant de contrôler les facteurs extérieurs sur lesquels ils ont peu ou pas de prise, comme le profil social ou scolaire des élèves accueillis ou la conjoncture économique dans le cas de l'insertion professionnelle. Ce travail a commencé en 1993 avec l'élaboration et la publication des indicateurs de valeur ajoutée des lycées, les IVAL sur le baccalauréat. Ces indicateurs de valeur ajoutée des lycées ne sont pas un palmarès ni un classement des lycées mais une approche multi-dimensionnelle, s'efforçant de prendre en compte les multiples dimensions en jeu dans l'action des lycées, avec une batterie d'indicateurs complémentaires, indicateurs de réussite, indicateurs de parcours, indicateurs en valeur ajoutée, construits pour cerner la réalité complexe et relative des actions des lycées pour accompagner leurs élèves jusqu'à l'obtention du baccalauréat. C'est cette approche que la Depp va étendre. Elle travaille ainsi à des IVAC, indicateurs de valeur ajoutée des collèges, en tenant compte du profil social mais aussi scolaire des élèves accueillis en collège.

AG 5. AG 7. AG 8. DQS 3. SP 4. SP 9. T 1. T 2. T 7. T 9

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

La Depp a amélioré la connaissance du parcours des enseignants, en produisant une série d'études pour éclairer les trajectoires, et en particulier l'entrée dans le métier. Ainsi, une note d'information a fait la rétrospective de l'évolution de l'âge d'entrée dans le métier enseignant sur 10 ans, et une autre a décrit le profil des lauréats aux concours. Dans le premier degré, une analyse de la variété des postes exercés par les nouveaux professeurs des écoles a été publiée, tandis que dans le second degré, l'étude des trajectoires des jeunes enseignants est en cours ; la question de la mobilité géographique sera au cœur de l'analyse. Enfin, un travail plus sociologique, sur le parcours professionnel antérieur des enseignants en seconde carrière, est en cours, en lien avec un chercheur. La suite du parcours a également donné lieu à des analyses : dans le Bilan Social National de l'enseignement scolaire, un chapitre a été ajouté faisant état de l'ancienneté et de l'avancement des enseignants dans leur carrière, avec une attention particulière à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. En outre, la Depp a publié un panorama des mobilités des enseignants, qu'il s'agisse de la fréquence des mobilités internes, vers d'autres postes ou fonctions, ou externes, via les départs à la retraite, détachements et démissions. **Un numéro de la revue de la Depp d'Éducation & Formations a été consacré aux enseignants avec des études variées, différentes par leurs approches, quantitatives et qualitatives, la couverture de leurs données, nationales et internationales, ou la nature des modes de recueil, statistiques et entretiens, afin de fournir une photographie inédite des enseignants et de leur métier en ce début de XXI^e siècle.**

AG 5. AG 6. AG 7. AG 8. SP 5. T 1. T 2. T 7. T 9.

En 2020, la Depp a poursuivi son investissement dans l'analyse territoriale de façon à répondre à la demande forte qui lui est adressée sur ces sujets en termes d'analyse de l'information géographique permettant de produire des statistiques adaptées à chaque territoire et de représenter de la meilleure façon possible les phénomènes mis en évidence. L'analyse territoriale, désormais un axe structurant de l'activité de la Depp, s'appuie sur un système d'information géographique partagé avec les services statistiques académiques, avec la poursuite de la réflexion sur l'amélioration des méthodes en cartographie et en sémiologie cartographique, sur l'accompagnement du changement via des formations et des échanges et sur la constitution de bases de données. En 2020, grâce aux outils développés en 2019, typologie des communes rurales et urbaines et **indice d'éloignement des collèges, elle a pu engager des analyses des moyens, résultats et parcours des élèves selon ces différentes approches.** Enfin la Depp a progressé en termes de meilleure connaissance des territoires d'outre-mer, grâce en particulier à l'extension des évaluations exhaustives des élèves.

AG 1. AG 2. AG 5. AG 8. DQS 3. SP 4. SP 9. T 1. T 2. T 3. T 7. T 9.

La Depp a poursuivi son engagement dans l'évaluation des politiques publiques avec notamment la poursuite de l'évaluation du numérique à l'école mais aussi du dispositif CP dédoublés en REP+ afin d'étudier l'impact de cette mesure. Plusieurs dimensions sont interrogées : la progression des élèves, les pratiques d'enseignement, l'engagement des élèves et la perception des parents.

DQS 3. DQS 8. EQRT 4. SP 4. SP 5.

En 2020 la Depp a poursuivi et élargi la connaissance du numérique dans le système éducatif. En 2020, la Depp a poursuivi son étude permettant d'apprécier l'impact du passage du papier-crayon au numérique afin d'assurer les comparaisons temporelles de ses évaluations qui passent en numérique. Chaque élève se voit proposer une partie de l'évaluation sur support papier et l'autre sur support numérique, de façon à ce que tous les items soient soumis à des échantillons comparables d'élèves sur les deux supports. Pour la Depp chargée en particulier des évaluations des élèves le numérique ouvre déjà d'immenses possibilités : interroger plus d'élèves plus facilement avec un retour immédiat en termes de correction, des évaluations adaptatives, un suivi des processus des élèves et surtout approfondir la connaissance des compétences des élèves vers le non cognitif. Enfin la Depp a poursuivi son évaluation de l'impact du numérique (dispositif Depp ELAINE – Évaluation Longitudinale des Activités liées au Numérique Éducatif) dans le cadre de la convention du 29 décembre 2015 entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations relative au PIA (action « Innovation numérique pour l'excellence éducative » (INEE)), où la Depp est chargée de l'évaluation du volet 3 « Équipements et ressources associées » de cette action.

AG 1. AG 2. AG 3. AG 4. AG 5. AG 6. DQS 8. EQRT 4. SP 5. T1. T9. T 10.

La Depp a assuré une participation active et grandissante de la France dans les instances internationales de définition et de développement des statistiques sur l'éducation : réseau de l'OCDE sur les indicateurs internationaux de l'éducation (INES) et Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) ; réseau européen Eurydice dont elle abrite l'unité française ; groupes de travail d'Eurostat ; groupe permanent sur les indicateurs et les critères de référence européens auprès de la Commission européenne. Par sa composante SSM, la Direction garantit des données conformes aux normes statistiques internationales, notamment à travers la collecte UOE (Unesco/OCDE/Eurostat). En lien avec son expertise statistique, la Depp exerce la fonction de représentant de la France dans les différentes instances européennes et internationales : Eurostat, Groupe permanent des indicateurs européens, comités de l'OCDE, IEA (*International Association for the Evaluation of Educational Achievement*). Actuellement le président de l'IEA est d'ailleurs le chef du bureau des évaluations des élèves de la Depp. La Depp intervient dans de nombreuses enquêtes internationales en s'impliquant en amont comme expert mais aussi en les réalisant en France, en exploitant leurs résultats (PISA, TALIS, TIMSS, PIRLS...) et en contribuant à leur bonne utilisation. Enfin la Depp coordonne la réflexion sur les indicateurs de l'objectif 4 de l'agenda 2030 de l'ONU aux niveaux ministériel, national, européen (avec Eurostat et la commission européenne), et international (UIS, UNESCO et OCDE).

AG 1. AG 2. AG 3. AG 6. AG 8. DQS 3. DQS 8. EQRT 4. SP 4. SP 5.

Ainsi, en 2020 **la Depp a beaucoup investi sur la coordination de la réflexion sur les indicateurs de l'objectif 4 de l'agenda 2030 de l'ONU**, que ce soit au niveau ministériel, national, européen (avec Eurostat et la commission européenne), ou international (UIS, UNESCO et OCDE). Elle a poursuivi son implication dans les différentes structures liées au programme de développement durable des Nations-Unies, articulé autour de 17 objectifs à atteindre d'ici 2030 afin d'« éradiquer la pauvreté, de protéger la planète et de garantir la prospérité pour tous », en travaillant sur l'objectif 4 sur l'éducation qui se décline en une dizaine de cibles ainsi qu'un ensemble de 43 indicateurs thématiques. L'implication de la Depp relève à la fois de sa position de SSM de l'éducation, responsable des statistiques éducation au niveau national, européen et international, mais aussi de sa position de direction au sein du ministère de l'Éducation Nationale, le ministère étant lui-même très impliqué dans le cadre de l'UNESCO sur cette problématique. La Depp via son expertise sur l'élaboration d'évaluations de compétences d'élèves participe activement aux réflexions et coopérations internationales sur des outils partagés et comparables.

AG 1. AG 2. AG 5. AG 6.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

En 2020 la Depp a poursuivi sa mise en place d'un répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE). Désormais tous les élèves des établissements scolaires sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale ont un identifiant unique depuis la rentrée 2017. L'INE (identifiant national élève) précédemment en usage est devenu véritablement national à la rentrée 2017 : le jeune changeant d'académie au cours de sa scolarité conservera son numéro identifiant qui lui a été attribué par le répertoire national des identifiants élèves (RNIE) sous l'entière responsabilité du service statistique ministériel, avec les garanties de confidentialité que son statut assure. Les travaux d'extension de l'identifiant aux apprentis en 2018 ont été étendus aux élèves de l'enseignement agricole en 2019. Depuis la rentrée 2018, l'INE se propage désormais dans l'enseignement supérieur. En novembre 2020, la mise en place d'INES (INE dans l'enseignement supérieur) par le ministère en charge de l'enseignement supérieur permet au RNIE d'étendre l'immatriculation à l'ensemble des étudiants.

AG 5. AG 7. AG 8. DQS 3. EQRT 2. SP 4. SP 9. T 1. T 2. T 7. T 9.

La Depp a poursuivi ses travaux de réflexion sur la création d'un répertoire statistique des établissements scolaires et a réalisé un prototype mis à disposition des différents bureaux de la Depp. Ce répertoire statistique servira de référentiel unique pour toutes les opérations de production d'information statistique sur les établissements réalisées par la Depp. Il pourra aussi servir de base de sondage pour le tirage d'échantillons et il permettra de suivre la charge statistique pesant sur les établissements. Il sera principalement alimenté par le répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif (Ramsese), mais également par d'autres informations comme, après expertise, les résultats des remontées administratives sur les élèves. Ce répertoire statistique devrait permettre d'améliorer la qualité de Ramsese et d'éclairer les travaux sur la démographie des unités de Ramsese (unités administratives immatriculées –UAI) grâce à des indicateurs d'alerte générés par les évolutions d'effectifs d'élèves au sein des établissements afin que la généalogie soit mieux renseignée.

AG 5. AG 8. SP 4. SP 5. SP 9. T 1. T 2. T 7. T 9.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2020 la Depp a poursuivi sa réflexion **pour améliorer la diffusion de données sur son site** en mettant un accent sur son accessibilité pour satisfaire au mieux les demandes des utilisateurs et réfléchit à la révision de son référentiel de certification de la réponse à la demande. Dans ces réflexions s'insèrent la mise à disposition de données détaillées à un niveau fin, la mise à disposition de données en rubriques thématiques sur le site internet (ces données sont présentement accessibles essentiellement via les publications), la mise à disposition de l'historique des publications via un logiciel documentaire, le processus de réponse à des demandes détaillées spécifiques et la mise en open data de plus de données.

Dans le cadre de sa démarche qualité le Depp a par ailleurs mis en ligne **une nouvelle collection de documents, des documents méthodologiques.**

AVG5 AVG6 AVG8

En 2020, en particulier dans le cadre du confinement, **la Depp a renforcé le réseau de la statistique sur l'éducation qu'elle forme avec les services statistiques en académie (SSA).** Cette meilleure coordination est un gage de qualité sur les données statistiques élaborées, de pertinence des indicateurs et analyses élaborés et enfin d'une meilleure diffusion des données et des analyses grâce à un accompagnement à tous les niveaux des travaux de la statistique sur l'éducation. On constate en effet un besoin croissant d'indicateurs territoriaux statistiques et d'analyse objectifs et de qualité, reconnus par tous, pour faciliter le dialogue avec les collectivités, mais également le besoin accru dans les académies d'outils d'aide au diagnostic, à la décision et au pilotage et de suivi de politiques publiques. Le réseau répond à ces besoins et en mutualisant et partageant des outils, des données, des d'analyses, des outils d'aide au pilotage et à la décision. La Depp a par ailleurs mis davantage de données à disposition des Services statistiques académiques, et notamment des données sur les personnels, ce qui développe les possibilités d'utilisation au niveau local : ouverture d'accès à des données individuelles détaillées sur les personnels, et mise à disposition de divers outils permettant d'obtenir la déclinaison des statistiques nationales à un niveau local.

AVG5

En 2020, la Depp a modifié le calendrier du Bilan social national (BSN), pour produire plus vite des données plus récentes. Ce bilan social dresse chaque année un panorama de l'ensemble des personnels. Il fournit des repères importants dans divers domaines : caractéristiques des agents, recrutements, rémunérations, carrières, mobilités, retraites... Une diffusion de statistiques plus rapprochées de l'année en cours, permettront d'améliorer encore la portée de ce document.

En 2020 la Depp a publié deux éditions de sa revue Éducation & formations : l'un consacré à la réussite des élèves et l'autre sur les enseignants.

AG 8. T 1. T 2.

2. Principales publications de l'année 2020

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Les grands indicateurs de l'éducation			
Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur 2020	https://www.education.gouv.fr/filles-et-garcons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-l-enseignement-superieur-edition-2020-289508	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité AVG 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public	SERPU 4 Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif DQS 7. Stéréotypes, préjugés et discriminations
Europe en Chiffres	https://www.education.gouv.fr/l-europe-de-l-education-en-chiffres-2020-304068	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité AVG 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales AVG 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public	SERPU 4 Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2020	https://www.education.gouv.fr/reperes-et-references-statistiques-2020-1316	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	SERPU 4 Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie
L'éducation nationale en chiffres 2020	https://www.education.gouv.fr/l-education-nationale-en-chiffres-2020-305457	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité AVG 8. Renforcer	SERPU 4 Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif

		la lisibilité de la production du service statistique public	
L'état de l'École 2020, n° 30	A venir	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité AVG 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public	SERPU 4 Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie
Le bilan social national 2019-2019	A venir	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	SERPU 5 Améliorer la connaissance du personnel de l'éducation nationale
La revue « Éducation & Formations » :			
Éducation & formations no 100 : la réussite des élèves Contextes familiaux sociaux territoriaux	https://www.education.gouv.fr/la-reussite-des-eleves-contextes-familiaux-sociaux-et-territoriaux-education-formations-ndeg-100-41657	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	SERPU 4 Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif DQS 7. Stéréotypes, préjugés et discriminations
Éducation & formations no 101 : les enseignants : panorama, carrières et représentations du métier	A venir	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	SERPU 5 Améliorer la connaissance du personnel de l'éducation nationale
Les Notes d'information			
Évaluations repères 2019 de début de CP : des résultats stables	https://www.education.gouv.fr/evaluations-reperes-2019-de-debut-de-cp-des-resultats-stables-289433	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales	EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie TRT1 : mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires TRT 2 : compléter l'information disponible sur l'outre-mer
Évaluations repères 2019 de début de CE1 : des performances en hausse	https://www.education.gouv.fr/evaluations-reperes-2019-de-debut-de-ce1-des-performances-en-hausse-289436	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité AVG 5. Consolider l'offre	EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie TRT1 : mettre à disposition des

		de la statistique publique en données territoriales	indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires TRT 2 : compléter l'information disponible sur l'outre-mer
Évaluations point d'étape à mi-CP 2019-2020 : premiers résultats	https://www.education.gouv.fr/evaluations-point-d-etape-mi-cp-2019-2020-premiers-resultats-303441	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales	EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie TRT1 : mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires TRT 2 : compléter l'information disponible sur l'outre-mer
820 000 élèves évalués en début de 6ème sur support numérique en 2019 : des niveaux de maîtrise contrastés selon les caractéristiques des élèves et les académies	https://www.education.gouv.fr/820-000-eleves-evalues-en-debut-de-sixieme-sur-support-numerique-en-2019-303282	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales	EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie TRT1 : mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires TRT 2 : compléter l'information disponible sur l'outre-mer
Test de positionnement de début de seconde 2019 : des écarts de performances selon la voie de formation, le profil des élèves et les académies	https://www.education.gouv.fr/test-de-positionnement-de-debut-de-seconde-2019-des-ecarts-de-performances-selon-la-voie-de-305100	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales	EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie TRT1 : mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires TRT 2 : compléter l'information disponible sur l'outre-mer
CEDRE 2008 – 2014 – 2019 : Mathématiques en fin d'école : des résultats en baisse	https://www.education.gouv.fr/cedre-2008-2014-2019-mathematiques-en-fin-d-ecole-des-resultats-en-baisse-306336	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie
CEDRE 2008 – 2014 – 2019 : Mathématiques en fin de collège : des résultats en baisse	https://www.education.gouv.fr/cedre-2008-2014-2019-mathematiques-en-fin-de-college-des-resultats-en-baisse-306338	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie

ICILS 2018 : Enquête internationale auprès des enseignants de 4ème sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication	https://www.education.gouv.fr/icils-2018-enquete-internationale-aupres-des-enseignants-de-quatrieme-sur-l-utilisation-des-89582	AVG 3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique AVG 6 : Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales	EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie DQS 8 Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux
TIMSS CM1 : résultats de l'évaluation internationale 2019 en mathématiques et en sciences	A venir	AVG 6 : Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales	EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie
TIMSS 4ème : résultats de l'évaluation internationale 2019 en mathématiques et en sciences	A venir	AVG 6 : Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales	EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie
Journée Défense et citoyenneté : plus d'un jeune français sur dix en difficulté de lecture	https://www.education.gouv.fr/journee-defense-et-citoyennete-2019-plus-d-un-jeune-francais-sur-dix-en-difficulte-de-lecture-303885	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie TRT1 : mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires TRT 2 : compléter l'information disponible sur l'outre-mer
Crise sanitaire de 2020 et continuité pédagogique : les élèves ont appris de manière satisfaisante	https://www.education.gouv.fr/crise-sanitaire-de-2020-et-continuite-pedagogique-les-eleves-ont-appris-de-maniere-satisfaisante-305214	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité AVG 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales COVID	EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie DQS8 : suivre le développement du numérique et ses effets sociaux
Les élèves sortent de l'enseignement secondaire de plus en plus diplômés mais au terme de parcours scolaires encore socialement différenciés		AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie DQS 7. Stéréotypes, préjugés et

			discriminations SERPU4 : suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
Enseignements de spécialités à la rentrée 2020, les élèves de terminale précisent leur choix de parcours	https://www.education.gouv.fr/la-rentree-2020-les-eleves-de-terminale-precisent-leur-choix-de-parcours-307016	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales	SERPU4 : suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif TRT1 : mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires TRT 2 : compléter l'information disponible sur l'outre-mer
Les élèves du premier degré à la rentrée 2020	https://www.education.gouv.fr/les-eleves-du-premier-degre-la-rentree-2020-307009	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales	SERPU4 : suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif TRT1 : mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires TRT 2 : compléter l'information disponible sur l'outre-mer
Les élèves du second degré à la rentrée 2020	https://www.education.gouv.fr/les-eleves-du-second-degre-la-rentree-2020-307010	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales	SERPU4 : suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif TRT1 : mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires TRT 2 : compléter l'information disponible sur l'outre-mer COVID
Éducation artistique et culturelle : résultats de l'enquête 2018_2019 dans les écoles et les collèges	https://education.gouv.fr/education-artistique-et-culturelle-resultats-de-l-enquete-2018-2019-dans-les-ecoles-et-les-colleges-307218	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	SERPU4 : suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
L'orientation vers la fin de l'apprentissage à la fin de la 3ème à la rentrée 2018	https://www.education.gouv.fr/l-orientation-vers-l-apprentissage-la-fin-de-la-troisieme-la-rentree-2018-305992	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	SERPU4 : suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif

		AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales	
Baccalauréat professionnel à la rentrée 2019 : disparités territoriales en matière de domaines de formation	https://www.education.gouv.fr/baccalaureat-professionnel-la-rentree-2019-disparites-territoriales-en-matiere-de-domaines-de-306075	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité AVG 5 Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales	SERPU4 : suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif TRT1 : mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires
6 types de collèges différenciés par la population accueillie et la situation géographique	https://www.education.gouv.fr/six-types-de-colleges-differencies-par-la-population-accueillie-et-la-situation-geographique-89294	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales	DSQ 3 : mieux connaître les conditions de vie de l'enfant TRT1 : mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires
Enquête nationale 2018 de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens : le point de vue des élèves internes	https://www.education.gouv.fr/enquete-nationale-2018-de-climat-scolaire-et-de-victimation-aupres-des-lyceens-le-point-de-vue-des-303798	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	DSQ 3 : mieux connaître les conditions de vie de l'enfant
Dédoubllement des classes de CP en éducation prioritaire : exploitation des enquêtes auprès des enseignants après 2 années de déploiement	https://www.education.gouv.fr/dedoublement-des-classes-de-cp-en-education-prioritaire-303210	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	SERPU 5 Améliorer la connaissance du personnel de l'éducation nationale SERPU4 : suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
Caractériser les environnements de travail favorisant la satisfaction professionnelle des enseignants : les apports de l'enquête TALIS 2018	https://www.education.gouv.fr/les-apports-de-l-enquete-talis-2018-303240	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité AVG 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales	SERPU 5 : améliorer la connaissance du personnel de l'éducation nationale
Les différences d'expérience, d'ancienneté dans l'établissement, d'âge et de statut des enseignants du second degré par niveau de formation	https://www.education.gouv.fr/experience-des-enseignants-du-second-degre-289406	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité AVG 5. Consolider l'offre	SERPU 5 : améliorer la connaissance du personnel de l'éducation nationale

		de la statistique publique en données territoriales	
Profil des admis aux concours enseignants des 1 ^{er} et second degrés 2019	A venir	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	SERPU 5: améliorer la connaissance du personnel de l'éducation nationale
La moyenne d'âge des nouveaux enseignants augmente dans l'enseignement scolaire public	https://www.education.gouv.fr/la-moyenne-d-age-des-nouveaux-enseignants-augmente-dans-l-enseignement-scolaire-public-303243	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	SERPU 5: améliorer la connaissance du personnel de l'éducation nationale
Le devenir des enseignants entre la rentrée 2017 et la rentrée 2018	https://www.education.gouv.fr/le-devenir-des-enseignants-entre-la-rentree-2017-et-la-rentree-2018-303606	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	SERPU 5: améliorer la connaissance du personnel de l'éducation nationale
En 2017-2018 les absences pour raison de santé des enseignants du secteur public dépendent de la période de l'année	https://www.education.gouv.fr/en-2017-2018-les-absences-pour-raison-de-sante-des-enseignants-du-secteur-public-dependent-de-la-305671	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	SERPU 5: améliorer la connaissance du personnel de l'éducation nationale
Premiers résultats sur les pratiques d'enseignement EPODE en 2018 au collège	https://www.education.gouv.fr/premiers-resultats-de-l-enquete-sur-les-pratiques-d-enseignement-epode-en-2018-au-college-305057	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	SERPU 5: améliorer la connaissance du personnel de l'éducation nationale
Premiers résultats sur les pratiques d'enseignement spécifiques au contenu PRAESCO en maths 1 ^{er} degré	A venir	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	SERPU 5: améliorer la connaissance du personnel de l'éducation nationale
Premiers résultats sur les pratiques d'enseignement spécifiques au contenu PRAESCO en maths 2nd degré	A venir	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	SERPU 5: améliorer la connaissance du personnel de l'éducation nationale
Les documents de travail			
Continuité pédagogique : période de mars à mai 2020, enquêtes de la Depp auprès des familles et des personnels de l'éducation nationale, premiers résultats	https://www.education.gouv.fr/continue-pedagogique-periode-de-mars-mai-2020-enquetes-de-la-depp-aupres-des-familles-et-des-305262	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité COVID	EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie DQS8 : suivre le développement du numérique et ses effets sociaux
Evaluations 2020 Repères CP CE1 : premiers résultats	https://www.education.gouv.fr/evaluations-2020-reperes-cp-ce1-premiers-resultats-307122	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité AVG 5. Consolider l'offre de la statistique	EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie TRT1 : mettre à disposition des

		publique en données territoriales COVID	indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires TRT 2 : compléter l'information disponible sur l'outre-mer
Evaluations 2020 Début de 6ième : premiers résultats	https://www.education.gouv.fr/evaluations-de-debut-de-sixieme-2020-premiers-resultats-307125	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales COVID	EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie TRT1 : mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires TRT 2 : compléter l'information disponible sur l'outre-mer

DGFIP - DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES. SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT (SRE)

0. Éléments de contexte en 2020

Le service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la DGFIP, gère le régime de retraite de la fonction publique de l'État. À ce titre, le SRE dispose d'un système d'information structuré autour de plusieurs applicatifs de gestion à partir duquel différentes bases statistiques sont élaborées. Via sa fonction statistique, le SRE assure la diffusion d'informations sur le régime de la fonction publique de l'État sur le site internet <https://retraitesdeletat.gouv.fr>. Il répond également aux nombreuses demandes d'informations statistiques que lui adressent les parlementaires, la Cour des comptes, le conseil d'orientation des retraites (COR), la direction du budget ou les ministères. En tant que responsable du programme 741 *pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité*, représentant près de 60 milliards d'euros dans le budget de l'État retracés dans le CAS Pensions, le SRE est doté d'outils permettant d'assurer un suivi des flux d'entrées et de sorties des pensions payées pour obtenir une prévision des dépenses à 5 ans. Depuis 2017, il dispose également d'un modèle de micro-simulation dynamique, Pablo, permettant de projeter à l'échéance 2070 les affiliés au régime et les pensionnés. Suite à un audit favorable de la Cour des comptes, cet outil calcule maintenant les engagements de l'État en matière de retraite ainsi que le besoin de financement actualisé du régime. Il permet également de modéliser différents scénarios dans le cadre des travaux liés à la réforme des retraites.

Tant en matière de statistiques que de prévisions, l'activité du bureau financier et statistiques du SRE est très marquée par le calendrier budgétaire, projet de loi de finances et projet de loi de finances de la sécurité sociale notamment. Dans ce contexte les travaux récurrents annuels occupent une large place de l'activité et recèlent de forts enjeux.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. À cet égard, le SRE a répondu à des demandes parlementaires sur l'impact de la crise sur les flux d'entrées et de sorties et leur répercussion sur la dépense de pension. Concernant le projet de réforme des retraites, le SRE a été mobilisé en début d'année pour réaliser des simulations ou apporter des éclairages particuliers sur certaines populations ou dispositifs.

En termes de moyens humains, l'équipe en charge des prévisions et des évaluations a été renforcée d'un cadre A. Du point de vue des outils informatiques, le SRE a encore renforcé l'utilisation du logiciel R pour répondre aux différentes demandes; avec pour ambition d'abandonner à horizon de 2 ans le recours au logiciel SAS.

1. Travaux en 2020

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

En 2020, le SRE a participé avec les principaux régimes de retraite aux travaux préparatoires de la 5ème vague de l'enquête *Motivations de départ à la retraite* pilotée par la Drees. L'enquête porte sur les liquidations intervenues entre mi-2019 et mi-2020. Le SRE a transmis la base de sondage à la Drees et les travaux se poursuivront en 2021 avec la fourniture de données administratives pour compléter les réponses qualitatives des enquêtés.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Une base d'*affiliés*, comprenant à l'exhaustif les retraités et les non-retraités du régime a été élaborée avec une unité de compte *personne*, et non *pension* comme les bases statistiques précédentes. Chaque affilié du régime est suivi dès qu'il acquiert des droits à la retraite fonction publique dans une logique de base permanente. Cette nouvelle source statistique a permis la diffusion d'une page *affilié* basée sur l'unité de compte personne, avec une gestion des doubles comptes comme les militaires retraités qui reprennent une carrière civile. Cette base d'*affiliés* s'est étoffée d'une base *carrière* construite également à l'exhaustif qui retrace l'ensemble des éléments de carrière des affiliés présents dans les comptes individuels de retraite : état sur le marché du travail, indice, quotité, grade, administration de l'employeur, etc. On peut ainsi mieux mesurer les droits acquis et ceux en cours d'acquisition et de pouvoir calculer des durées de services atteints.

Les travaux relatifs à la refonte de la chaîne de traitement des pensions, dans le cadre de l'abandon de SAS au profit de R se sont poursuivis en 2020. Ces travaux permettent de mieux maîtriser les concepts de la source et les traitements appliqués.

Par ailleurs une nouvelle chaîne pour la diffusion d'indicateurs sur les allocations temporaires d'invalidité (ATI) a été mise en place, suite à la mise en production d'un nouvel applicatif (REGATI) en 2020. Elle s'accompagne d'un gain en qualité et quantité d'informations diffusées sur le champ des allocations temporaires d'invalidité.

Les travaux exploitant les demandes de départs à la retraite (DEDP) avant la liquidation se sont poursuivis. Cette exploitation vise à disposer d'informations précoces sur les départs attendus, afin d'améliorer le modèle de projection de court terme Paco.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Le bureau financier et statistiques a commencé la refonte de son modèle de micro-simulation Pablo. Le modèle sera écrit en R au lieu du langage SAS actuel et permettra d'améliorer significativement les temps de calcul. Ce gain de temps permettra de mesurer l'impact des aléas sur les résultats. Dans un souci de cohérence avec la diffusion, la version 2 de Pablo s'appuiera complètement sur les bases d'*affiliés* et *carrière* décrites précédemment. Elle bénéficiera des avancées statistiques de ces bases : unité de compte personne, base permanente facilitant la simulation du passé si besoin, utilisation de la nomenclature de grade, variable mensuel d'état sur le marché du travail.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La reprise des nomenclatures métiers ou à la création de nomenclatures de référence s'est poursuivie, afin d'alimenter le système d'informations de manière homogène.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2020, une page dédiée aux affiliés a été créée dans les *chiffres-clés des retraites de l'État* sur le site internet du SRE. Les effectifs des retraités et des non-retraités civils et militaires du régime y sont détaillés. Cette page contient également les indicateurs synthétiques d'espérance de vie et d'âge conjoncturel de départ à la retraite étendus cette année aux militaires. Pour les autres pages des chiffres clés, l'ergonomie s'est améliorée avec des onglets A, B et C créés pour les principaux indicateurs permettant d'avoir le détail pour ces catégories. La diffusion s'est également étoffée d'effectifs de pensions au niveau de la nomenclature intermédiaire de grade. Cette nomenclature permet de restituer des résultats à un niveau encore plus fin que la catégorie A, B ou C et de rendre mieux compte des hétérogénéités. Elle est inspirée des classifications existantes de la DGAFP et de l'éducation nationale. Des cubes de données portant sur les chiffres clés sont téléchargeables et le sont également sur le portail <https://data.economie.gouv.fr/pages/accueil/>.

SDSE – SOUS-DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES. MINISTÈRE DE LA JUSTICE

0. Éléments de contexte en 2020

L'année 2020 aura bien sûr été marquée par la crise sanitaire qui, s'agissant du SSM justice, a fortement impacté les travaux, le télétravail n'étant au printemps possible que pour un nombre restreint d'agents. Par ailleurs, adossée pour l'essentiel à des données de source administrative, la statistique justice a pâti de retards de saisie et de transmission des données par les juridictions. L'avancée des dossiers en a été ralentie. Ainsi, certains n'ont pu être menés aussi loin que prévu, quand bien même des progrès ont pu être faits :

- la relance du panel des mineurs, dont le développement fait écho à une recommandation de la commission Services publics et services au public du CNIS, dans le cadre de la préparation du moyen terme. Au-delà de la crise sanitaire, la forte mobilisation du SSM en appui aux services, dans le cadre de la préparation de la réforme de la justice des mineurs, a pesé sur la capacité de développement de ce dossier majeur.

- le suivi et l'adaptation des chaînes de traitement statistique et de diffusion à la mise en place des mesures de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice (LPJ), en particulier relatives à l'organisation territoriale de la justice, n'est pas encore terminé.

- le suivi de l'avancée du projet Portalis (visant à terme à la refonte de l'ensemble des applicatifs civils), qui devait atterrir fin 2020 pour ce qui concerne les conseils de prud'hommes (CPH), et l'adaptation des chaînes statistiques qu'il impose ont dû être suspendus suite au décalage du projet ministériel, désormais prévu pour 2021, et reprennent donc depuis quelques mois.

- l'adaptation de la diffusion infranationale à la nouvelle organisation territoriale de la justice, et l'augmentation du volume des données infranationales mises à disposition dans un format réutilisable n'a pu être menée au-delà de sa phase d'analyse. Elle devra désormais aboutir dans un contexte de refonte du site ministériel, lancée récemment.

- la publication par le SSM Justice de statistiques sur le champ pénitentiaire, en traduction concrète de la décision de 2017 (dans le cadre d'une réorganisation du Secrétariat général auquel est rattaché le SSM) de transfert cette activité historiquement sous la responsabilité de la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) vers le SSM, s'est poursuivie avec la parution pour la première fois en juillet 2020 d'une statistique annuelle sur le milieu ouvert. La reprise de la production sur le milieu fermé, en revanche a débuté, mais a été retardée par la crise sanitaire.

Pour autant, certains dossiers ont fait l'objet de réelles avancées :

- un fichier de données permettant l'analyse de la récidive des détenus a été construit et a commencé à être exploité, de sorte à fournir des éléments statistiques aux services chargés de rédiger le rapport au Parlement exigé par la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice (LPJ). Ils seront poursuivis pour publication en 2021.

- les travaux de transposition de la nomenclature internationale des infractions (ICCS) et de construction articulée d'une nomenclature française des infractions (NFI), en lien avec le SSM sécurité intérieure, les services opérationnels des deux ministères, et sous le pilotage de l'Insee, devaient aboutir en 2020. Quoique ralentis par la crise sanitaire, ils ont pu progresser de façon significative. Une version zéro de la NFI devrait être disponible au premier trimestre 2021 et pouvoir être présentée en commission Services publics et services aux publics. Son implémentation dans le système d'information du SSM restera à faire.

- le SSM a repris à sa charge l'élaboration d'une statistique sur les officiers publics ministériels, en passe d'être finalisée.

1. Travaux en 2020

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Le SSM justice ne réalise pas d'enquêtes statistiques au sens de la loi de 1951.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Champ de la justice pénale :

Reprise de la statistique pénitentiaire : Dans le cadre de la réorganisation du Secrétariat général du ministère, opérée en 2017, le transfert de la statistique pénitentiaire à vocation de statistique publique de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) vers la SDSE a été acté. Les premières statistiques trimestrielles produites par la SDSE sur le milieu ouvert ont été diffusées en juillet 2019 sur l'activité des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). En juillet 2020, une statistique annuelle enrichie a été publiée. Par ailleurs, le SSM a commencé à travailler à la reprise de la production sur le milieu fermé avec l'exploitation des données de GENESIS (Gestion Nationale des personnes écrouées pour le suivi individualisé et la sécurité). L'ensemble des avancées prévues pour 2020 n'a cependant pas pu être réalisé. En particulier, l'extension du périmètre de ces statistiques à l'ensemble du milieu ouvert doit être reportée à 2021, de même que la finalisation des travaux sur le milieu fermé.

Étude statistique sur la récidive des détenus : l'article 2 de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice (LPJ) impose de remettre au Parlement un rapport portant sur la récidive des détenus sortant de prison. Dans ce cadre, la SDSE a développé au premier semestre 2020 une nouvelle base statistique, par appariement des informations concernant les personnes détenues enregistrées dans GENESIS et celles portant sur les personnes condamnées inscrites au casier judiciaire national, puis fourni en septembre 2020 (calendrier décalé) à la direction de l'administration pénitentiaire les statistiques nécessaires à la rédaction du rapport.

Exploitation des données de l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (ATIGIP) : l'accès aux données de l'ATIGIP pour construire une statistique sur les unités économiques accueillant des personnes condamnées à un TIG et, à terme, sur la mise à exécution des TIG, n'est pour l'heure pas effectif, du fait des retards pris dans le développement de l'applicatif source.

Panel des jeunes suivis en justice : L'article 85 de la LPJ, en introduisant la possibilité pour la SDSE d'être destinataire des données nominatives de Cassiopée, ouvre la voie à des travaux d'appariement entre les différentes affaires pénales relatives à une même personne. La reconstitution de trajectoires devant les juridictions pénales est désormais possible.

En 2020, le panel des mineurs, dont l'alimentation sur le champ pénal avait été interrompue avec l'arrivée de Cassiopée, a été relancé, devant même être prolongé aux jeunes majeurs (26 ans). L'étude d'impact, bien avancée en 2019, a été finalisée. La SDSE ne dispose toutefois pas encore des données nominatives de Cassiopée, l'instruction des conditions de leur mise à disposition ayant été ralentie par la crise sanitaire mais aussi les fortes charges pesant sur les détenteurs des données. Le test des méthodes d'appariement statistique prévu dès 2020 n'a donc pu commencer.

Ces travaux répondent notamment à l'avis de moyen terme **SP8** de la commission services publics et services aux publics du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

SP 8. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice : Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance* des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.

**Processus de sortie de la délinquance*

Refonte du fichier statistique du casier judiciaire national : L'application source du fichier statistique du Casier judiciaire national est en pleine refonte (projet dit ASTREA, pour Application de Stockage, de TRaitement et de REstitution des Antécédents judiciaires). Cette refonte entraîne la nécessité de refondre également les chaînes de production du fichier statistique, puis de diffusion. Un sujet important porte sur la reprise des données historiques. En 2020, les travaux se sont poursuivis sur l'accueil et le traitement des données relatives aux personnes morales et à la préparation de la bascule pour les personnes physiques.

Rapprochement des statistiques sécurité et justice : Pour éclairer les décisions de politique publique concernant la sécurité et la justice, une vision plus large de la filière pénale est souhaitable. Un chantier a été ouvert avec le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSM-SI), pour rapprocher les statistiques de la sécurité et de la justice sur des contentieux ciblés. Les travaux prévus en 2020 sur les homicides et les morts violentes, sur lesquels les deux SSM sont régulièrement interrogés, ont dû être suspendus pendant la crise sanitaire et reprennent. Une réflexion a été lancée sur la possibilité d'apparier, sur ce sujet précis, les données des deux SSM. Ces travaux répondent notamment à l'avis **SP6** de moyen terme de la commission services publics et services aux publics du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

SP 6. Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité : Le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administrative par des données d'enquête.

Champ de la justice civile :

Adaptation des dispositifs de collecte à la réforme de la carte judiciaire inscrite dans la LPJ : La LPJ a entraîné une modification de l'organisation judiciaire qui impacte la production statistique sur la justice, en particulier civile, de manière importante. La fusion des tribunaux d'instance (TI) et tribunaux de grande instance (TGI) se traduit par une évolution de systèmes d'information générant des difficultés à suivre les différents contentieux. En 2020, l'ensemble des chaînes de collecte a été adapté, afin de suivre la bascule des activités des TI vers les tribunaux de proximité (TPRX) et tribunaux judiciaires (TJ) et les éventuelles délégations de compétence. Les collectes reposant sur l'utilisation de boîtes fonctionnelles ont été réorganisées. Les agrégations statistiques opérées au niveau des juridictions ont été redéfinies et une méthode mise en place pour assurer la continuité des analyses. La traduction en diffusion se fera en 2021 sur les données de 2020.

Refonte des chaînes statistiques civiles, en lien avec l'arrivée de Portalis : Le ministère de la Justice mène un projet de refonte de l'ensemble des applicatifs civils, à terme organisés au travers d'un bureau d'ordre civil commun à tous les services (**Portalis**), avec un impact fort sur les chaînes aval de production statistique. En 2020, la SDSE a commencé à travailler sur l'adaptation des chaînes à l'atterrissage de Portalis sur le champ des conseils de prud'hommes (CPH), qui devait avoir lieu cette année mais a été repoussé.

Production de statistiques publiques sur le champ des professions réglementées : La production de statistiques sur les professions réglementées a jusqu'à présent été assurée par la direction des affaires civiles et du sceau (DACS), à partir des données du logiciel OPM, élément central du dispositif d'interface entre le bureau de gestion des officiers publics et ministériels, et les professions (notaires, huissiers de justice, commissaires-priseurs judiciaires, greffiers des tribunaux de commerce et avocats aux conseils). L'extraction de données d'OPM pour la production statistique s'avère cependant compliquée, et un travail de restructuration des données est devenu indispensable. La

DACS a fait appel à la SDSE pour mener ce travail. En 2020, la SDSE a mis en place un dispositif d'alimentation d'une base statistique sur les OPM, dans un objectif de production de statistique publique et de réponse aux besoins de la DACS.

Champ de l'accès au droit :

Enrichissement des sources justice par des sources externes, pour mieux connaître les justiciables : Les logiciels de gestion des affaires sont relativement pauvres en données socio-économiques, et ne permettent que très mal de connaître la population des justiciables. Pour améliorer cette connaissance, les fichiers statistiques pourraient être enrichis par des données issues d'autres bases statistiques de source administrative, par exemple des données fiscales. Un poste d'expert sur l'acquisition des sources et les appariements a été créé et pourvu fin 2020. Le titulaire a commencé à travailler sur les conditions de mise en place de tels enrichissements. Par ailleurs, le SSM a obtenu une extraction d'Esane, dispositif de statistiques structurelles d'entreprises élaboré par l'Insee, pour enrichir les données sur les entreprises présentes ses bases, notamment dans celle des tribunaux de commerce. L'enrichissement, prévu en 2020, n'a pu cependant être mené à terme et sera poursuivi en 2021.

Ces travaux répondent notamment à l'avis général de moyen terme **AG7** du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

***AG 7. Développer les appariements entre sources de données :** Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.*

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Enquêtes administratives :

Rénovation d'enquêtes auprès de divers intervenants dans le processus judiciaire : La SDSE répond aux besoins des directions et services du ministère en réalisant des enquêtes auprès des juridictions, d'associations socio-judiciaires et des divers intervenants dans le processus judiciaire. En 2020, a été réalisé, en lien avec le service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes (SADJAV) l'aménagement du questionnaire de l'enquête auprès des conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD), et la refonte de l'enquête auprès des maisons de justice et du droit (MJD). La refonte du questionnaire auprès des associations d'espaces rencontre parents-enfants (ERPE) a été entamée et devrait aboutir en 2021.

Enquête sur les décisions prises par les juridictions dans le cadre de contentieux liés au logement : La SDSE réalise des enquêtes sur décisions, en réponse aux besoins des directions métiers ou plus largement de la demande d'information qui lui est faite. Ces enquêtes consistent à collecter auprès des juridictions des décisions, sous format papier ; une grille d'analyse est définie à partir d'un sous-échantillon de ces décisions, et est utilisée pour la saisie des principales informations en une base structurée permettant l'exploitation statistique. En 2020, l'enquête a porté sur les contentieux des squats et les contentieux bailleurs. La collecte, fortement perturbée par la crise sanitaire du printemps, est restée très incomplète ; une relance sera effectuée début 2021.

Enquête sur la perception du travail d'intérêt général (TIG) : Dans le cadre du développement du TIG visé par les mesures inscrites dans la LPJ, une enquête sur les encadrants des tigitistes devait être réalisée fin 2020, en lien avec les directions du ministère de la Justice et l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (ATIGIP). Du fait de retards pris dans le développement de l'applicatif qui devait fournir les données pour l'échantillonnage, mais aussi du contexte sanitaire peu propice à l'évaluation sur ce sujet particulier, la collecte a été reportée.

Enquête auprès des médiateurs de la justice civile : en lien avec le service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes (SADJAV), une première enquête exploratoire par internet auprès

des médiateurs du champ de la justice civile a eu lieu en 2020, afin d'approcher leur activité et leur profil.

Enquête auprès des notaires récemment installés : en lien avec la direction des affaires civiles et du sceau (DACS), une enquête par internet a été collectée tout début 2020 auprès des notaires récemment installés, ou qui ont renoncé à le faire, afin de mieux comprendre les conditions de cette installation.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Transcription de l'ICCS en une nomenclature française des infractions (NFI) : en 2020, la SDSE a continué à participer au groupe de travail animé par l'Insee pour coordonner la mise en place de la nomenclature internationale des infractions (ICCS) en France, aux côtés du SSM Sécurité intérieure, et de services opérationnels des deux ministères. Les travaux du groupe devaient aboutir à l'automne 2020. Quoique ralentis par la crise sanitaire, ils ont pu progresser de façon significative. Une version zéro de la NFI devrait être disponible au premier trimestre 2021 et pouvoir être présentée en commission Services publics et services aux publics. Son implémentation dans le système d'information du SSM restera à faire.

Ces travaux répondent notamment à l'avis de moyen terme **SP7** de la commission services publics et services aux publics du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

SP 7. Favoriser une nomenclature unique des infractions

Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (International classification of crimes for statistical purposes, ICCS), pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Refonte et enrichissement de l'offre statistique infranationale sur internet : En 2020, la réflexion entamée en 2019 sur la diffusion des indicateurs publiés sur internet au niveau infranational a été poursuivie, mais ralentie par la crise sanitaire, et n'a pas complètement abouti. Elle sera poursuivie en 2021, dans un contexte de rénovation du site ministériel.

Ces travaux répondent notamment à l'avis de moyen terme **AG5** du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

AG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales : *Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.*

2. Principales publications de l'année 2020

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Infostat justice n°174 – La composition pénale, une	http://www.justice.gouv.fr/statistiques-10054/infostats-justice-		

procédure qui demeure principalement réservée aux contentieux sans victime	10057/la-composition-penale-32867.html		
Infostat justice n°175 – L'adoption de l'enfant du conjoint en 2018	http://www.justice.gouv.fr/statistiques-10054/infostats-justice-10057/ladoption-de-lenfant-du-conjoint-en-2018-32936.html		
Infostat justice n°176 – Le travail d'intérêt général de 1984 à 2018	http://www.justice.gouv.fr/statistiques-10054/infostats-justice-10057/le-travail-dinteret-general-de-1984-a-2018-33199.html		
Infostat justice n°177 – Les victimes d'infractions pénales usagères des associations d'aide aux victimes en 2019	http://www.justice.gouv.fr/statistiques-10054/infostats-justice-10057/les-victimes-dinfractions-penales-33453.html		
Infostat justice n°178 – Les injonctions de payer en 0219: de la demande à l'opposition	http://www.justice.gouv.fr/statistiques-10054/infostats-justice-10057/les-injonctions-de-payer-en-2019-de-la-demande-a-lopposition-33506.html		
Infostat justice n°179 – Les infractions à la sécurité routière devant la justice	A paraître		
Références Statistiques Justice – année 2019	A paraître		

SIES – SOUS DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET ÉTUDES STATISTIQUES. MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE

0. Éléments de contexte en 2020

En termes d'organisation, le SIES comporte quatre départements. Le département des études statistiques de l'enseignement supérieur conçoit et gère les études et les analyses statistiques sur l'enseignement supérieur. Le département des études statistiques de la recherche est responsable de l'établissement et de la diffusion de l'information statistique sur les moyens (financiers et humains) consacrés à la recherche et au développement (R&D) en France. Le troisième département produit les systèmes d'information pour les services des deux directions de rattachement du SIES, et gère une partie des SI des deux premiers départements. Le quatrième département est en charge des outils d'aide à la décision, des grandes publications statistiques et de l'open data. Une cellule en charge des statistiques de l'emploi scientifique a été créée au printemps 2015, directement rattachée à la sous-directrice. Une seconde cellule travaille sur l'urbanisation des SI de l'ESR.

L'enseignement supérieur

La loi ORE, « Orientation et Réussite des Etudiants » est entrée en vigueur en 2018. En 2020, le SIES a continué de travailler sur le suivi et l'évaluation des conséquences de la loi. L'investissement a porté tout particulièrement, cette année encore, sur le dispositif « Parcoursup » et sur la mesure de la réussite étudiante. Le travail sur de nouveaux indicateurs a encore été approfondi, avec une nouvelle collecte sur des indicateurs d'inscription pédagogique et d'assiduité, permettant d'enrichir les indicateurs de calcul de la réussite totale ou partielle en l'adossant à l'assiduité. La loi prévoit également la création de l'observatoire national de l'insertion professionnelle, dont l'arrêté de mise en œuvre a été publié en avril 2020, et dont le SIES assure le secrétariat général.

Le 13 décembre 2018 est parue une ordonnance relative à « l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ». Cette ordonnance appelle un investissement continu du SIES sur le suivi du périmètre mouvant des opérateurs ainsi constitués et sur la production d'indicateurs associés. La réorganisation territoriale confère un pouvoir accru aux rectorats en matière de pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche. En outre, un « dialogue stratégique et de gestion » s'est mis en place de manière déconcentrée entre les rectorats et les opérateurs, les services centraux ministériels recentrant leur action sur le pilotage stratégique, qui prendra notamment appui sur un dispositif de remontée des données développé par le SIES.

La recherche et l'emploi

Concernant la recherche, l'année 2020 est centrée sur la préparation de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche et son vote. Cette préparation a donc sollicité le SIES sur le plan des données et sur les mesures d'impact. Les principaux dispositifs de mesure concernés sont les enquêtes portant sur les moyens consacrés à la R&D auprès des administrations et les enquêtes relatives aux docteurs et à leur insertion professionnelle. Par ailleurs, l'évolution des dispositifs relatifs aux chercheurs et enseignants-chercheurs, que pourrait impliquer la nouvelle loi, a conduit à valoriser très largement les travaux sur l'emploi scientifique, et notamment sur les perspectives de départ à la retraite, fondés sur un nouveau modèle développé par le SIES et s'appliquant à des données issues du Service des retraites de l'Etat.

La crise du Covid19 a impliqué une réorganisation des modes de travail, mais n'a pas eu une incidence trop sensible sur la capacité du SIES à porter les dossiers dont il a la charge.

Les difficultés statistiques sont concentrées sur les enquêtes R&D réalisées auprès des entreprises, certaines étant en très grande difficulté depuis le début de la crise sanitaire et ne sont pas, cette année, en mesure de réponse aux enquêtes du SIES, dans les délais souhaités.

1. Travaux en 2020

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Le SIES ne conduit pas d'enquête à faible récurrence pour laquelle un avis d'opportunité serait demandé.

Les grands dispositifs (enquête sur les moyens consacrés à la R&D et enquête sur les effectifs d'inscrits et de diplômés dans l'enseignement supérieur) n'ont pas fait l'objet de refonte importante sur le plan du questionnaire ou du type de données remontées.

Cependant, l'année 2020 est marquée par l'obtention d'un avis d'opportunité et par la labellisation par le comité du label de la statistique publique, du dispositif des enquêtes d'insertion des diplômés de master et des diplômés de licence professionnelle, coordonné par le SIES et s'appuyant sur le réseau des observatoires statistiques des universités.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Les projets annoncés en 2019 ont trouvé une concrétisation en 2020.

- Départs en retraite des personnels des organismes de recherche et des universités

Des travaux du SIES ont permis de mettre en place une chaîne informatique pour réaliser des prévisions de départs des personnels sur le champ, d'une part, des organismes de recherche et d'autre part, des universités, prévisions qui prennent notamment en compte l'impact de la loi de réforme des retraites de janvier 2014. Ces travaux ont été publiés en 2020.

- Les données issues du Système d'information sur les agents de la fonction publique

Le SIES a poursuivi l'exploration de cette nouvelle source, ce qui va permettre notamment de publier en 2021 des études sur les inégalités salariales hommes-femmes ainsi que sur la diversité des revenus salariaux des chercheurs.

La montée en qualité de la réponse à la déclaration annuelle des données sociales (DADS) par l'ensemble des huit EPST permet désormais de disposer d'un outil détaillé de diagnostic sur les différents corps de titulaires des EPST (comportant des informations individuelles sur les caractéristiques principales de ces titulaires : grade, échelon, âge, genre, lieu de travail) pour mener ces travaux.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Le SIES a poursuivi en 2020 ses travaux exploratoires sur la production d'indicateurs de valeur ajoutée des établissements offrant des formations sélectives, en STS et en CPGE.

En 2020, les travaux initiés en 2019 sur la mesure de la réussite partielle au travers des ECTS acquis se sont poursuivis, ainsi que sur le lien entre réussite, taux de passage dans l'année supérieure et assiduité. Deux publications méthodologiques ont été réalisées.

Des travaux méthodologiques se sont poursuivis en 2020, visant à calculer des taux de poursuite affinés, au niveau des disciplines d'études, à la sortie du baccalauréat, du DUT, de la licence

professionnelle, du BTS et du master (vers le doctorat), Ils doivent se conclure par un état de faisabilité d'une publication régulière d'indicateurs de poursuite dans les supports éditoriaux du ministère en 2021.

Enfin, un grand chantier s'ouvre à la suite de la mise en place du nouveau baccalauréat. Sa prise en compte va modifier les indicateurs de taux de poursuite après le baccalauréat et l'ensemble des séries relatives aux effectifs dans l'enseignement supérieur. Elle impose par ailleurs de rénover l'outil PREVSUP de prévision des effectifs dans l'enseignement supérieur.

Du côté de la R&D dans les entreprises, des travaux ont été mis en œuvre pour permettre la publication de données pour la Corse et pour chaque département d'Outre-mer. Par ailleurs, des estimations ont été effectuées afin de rendre possible la publication de données départementales. Enfin, dans le cas de la refonte de l'application de gestion des enquêtes réalisées auprès des entreprises, des travaux méthodologiques détaillés ont été entrepris pour améliorer les contrôles et redressements des résultats de ces enquêtes. Dans le même temps, des travaux ont été entrepris, en collaboration avec les services stratégiques du ministère et les instances internationales (OCDE, notamment), pour affiner la connaissance des moyens consacrés à la R&D dans les entreprises dans les grands domaines de recherche et, notamment, dans le secteur du développement de logiciels, du numérique et de l'intelligence artificielle.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Le webservice INES a été déployé en 2020. IL s'agit d'un dispositif nouveau permettant d'étendre le périmètre effectif du RNIE (« répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis ») à l'enseignement supérieur. Il s'agit en effet d'un dispositif permettant aux établissements de l'enseignement supérieur et aux applications nationales de services aux étudiants (Parcoursup, CNOUS) d'immatriculer les étudiants, lorsqu'ils ne le sont pas déjà, et de diagnostiquer et consolider la qualité de cet identifiant dans les systèmes d'information de l'enseignement supérieur. La diversité et la complexité du paysage de l'enseignement supérieur, par contraste avec celui de l'éducation nationale, imposait de mettre en place un tel outil pour que le RNIE réalise pleinement son rôle de répertoire des étudiants.

Le service, STATUTETUDIANT, issu du projet SUPDATA et réalisé en partenariat avec le groupement d'intérêt public GIP RENATER, repose sur un référentiel en temps réel des inscriptions alimenté par les établissements et, répond au besoin de pouvoir garantir aisément aux administrations ou aux entreprises souhaitant proposer un service aux étudiants (aides, bourses...) le statut d'étudiant d'une personne. Ce besoin répond par ailleurs à la politique de simplification des démarches administratives des usagers conduits par l'Etat (principe « Dites-le nous une fois » suite à la loi du 10 août 2018). Le web-service sera ouvert aux administrations en 2021.

Le département des outils d'aide à la décision a mis en place en 2019 un système d'information appelé PAYSAGE, appelé à rendre compte du paysage mouvant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, notamment dans le cadre de l'ordonnance mentionnée en introduction. Alors même qu'une dizaine d'établissements publics expérimentaux ont été créés par décret début 2020 (dont l'EPE Paris-Saclay et celui de l'Institut polytechnique), réunissant universités et écoles sous une même personnalité morale, ce dispositif est désormais un support important pour de multiples usages des services, et notamment du SIES dans sa production de statistiques sous ce contour.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

A l'ouverture de la campagne 2020 de Parcoursup, le SIES a mis à la disposition du public un nouvel outil de datavisualisation offrant un ensemble de données synthétiques par formation proposée, issues de la campagne précédente. Cette datavisualisation représente un outil complémentaire d'aide à l'orientation des lycéens, en leur permettant de repérer facilement un certain nombre de caractéristiques synthétiques sur chaque formation, reflétant les profils des admis ainsi que le rythme auquel ces derniers se sont vu proposer la formation in fine choisie. Le jeu correspondant est disponible en opendata. Une diffusion était intervenue à l'automne 2019 à

partir d'une première version moins riche de cet outil, établie à partir des données 2018.

Le SIES a également mis à la disposition du public une nouvelle publication en 2020, « Les bilans académiques de Parcoursup ». Ce rapport se présente sous forme de tableaux et de cartes pour chacune des 32 académies de France métropolitaine et des DROM. Il propose 2 fiches par académie. La première fiche propose un ensemble d'indicateurs sur les candidats ayant obtenu leur baccalauréat dans l'académie et ayant fait au moins un vœu sur Parcoursup dans l'académie ou en dehors de cette académie d'origine (« **Fiche Candidats** »). La deuxième série d'indicateurs proposés offre une vision territoriale des formations : elle prend un compte tous les candidats ayant fait un vœu dans l'académie étudiée, quel que soit le profil et l'origine géographique du candidat (« **Fiche Formations** »).

En novembre 2020 a été lancé l'outil de diffusion CurieExplore (<https://curiexplore.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>), visant à offrir au public une vision qualitative et quantitative du système d'enseignement supérieur et de recherche de l'ensemble des pays, permettant de positionner la France par rapport aux autres pays. Cet outil s'appuie à la fois sur les données publiques internationales et sur des remontées régulières des postes diplomatiques.

Enfin, le SIES a signé en 2020 une convention avec le CASD, pour développer l'accès sécurisé des chercheurs aux données individuelles de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2. Principales publications de l'année 2020

Publications nouvelles en 2020

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
NI : Parcours et réussite des étudiants au cours des trois années universitaires suivant l'obtention de leur baccalauréat en 2014	<u>Parcours et réussite des étudiants au cours des trois années universitaires suivant l'obtention de leur baccalauréat en 2014</u>		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NI : Licence générale : crédits E.C.T.S. et loi ORE	<u>Licence générale : crédits E.C.T.S. et loi ORE</u>		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NI : Parcours et réussite des étudiants en cycle ingénieur	<u>Parcours et réussite des étudiants en cycle ingénieur</u>		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NI : Parcours et réussite des étudiants étrangers en mobilité internationale	<u>Parcours et réussite des étudiants étrangers en mobilité internationale</u>		DQS 4. Mesurer l'émigration SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NI : Réussite et assiduité	<u>Réussite et assiduité en première année de licence : impact de la loi</u>		SP 4. Suivre le parcours des jeunes

en première année de licence : impact de la loi ORE, nouveaux indicateurs	<u>ORE, nouveaux indicateurs</u>		dans le système éducatif
NI : L'accès aux grandes écoles scientifiques : une égalité des chances ?	<u>L'accès aux grandes écoles scientifiques : une égalité des chances ?</u>	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	
Bilans académiques de Parcoursup 2019	<u>Bilans académiques de Parcoursup 2019</u>	AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales	TRT 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires
Atlas territorial de la mobilité européenne et internationale	Atlas territorial de la mobilité européenne et internationale	AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales	TRT 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires
NI : Les départs en retraite des titulaires de l'ESR de 2018 à 2024	Les départs en retraite des titulaires de l'ESR de 2018 à 2024	AVG4 Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique	ESM 6 Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement
NF : Les départs définitifs des enseignants-chercheurs de 2020 à 2027 : projection des évolutions par grande discipline	Les départs définitifs des enseignants-chercheurs de 2020 à 2027 : projection des évolutions par grande discipline	AVG4 Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique	ESM 6 Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement
NI : Les docteurs ingénieurs: le choix d'une insertion professionnelle dans le secteur privé	<u>Les docteurs ingénieurs: le choix d'une insertion professionnelle dans le secteur privé</u>	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NI : Bilan de la fête de la science 2019	Bilan de la fête de la science 2019	AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales	TRT 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Publications récurrentes répondant à des avis de moyen terme du CNIS

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
NI : La formation continue dans l'enseignement supérieur public en 2018	La formation continue dans l'enseignement supérieur public en 2018		EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie
NI : Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2019 à 2028	Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2019 à 2028		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NF : Parcours et réussite en Master : les résultats de la session 2018	Parcours et réussite en Master : les résultats de la session 2018		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NF : Parcoursup 2020 : Les vœux d'orientation des lycéens pour la rentrée	Parcoursup 2020 : les vœux d'orientation des lycéens pour la rentrée		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NF : Parcours et réussite en S.T.S. : les indicateurs de la session 2018	Parcours et réussite en S.T.S. : les indicateurs de la session 2018		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NF : Les boursiers sur critères sociaux en 2019-2020	Les boursiers sur critères sociaux en 2019-2020	AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité	
NF : Parcoursup 2020 : Les propositions d'admission dans l'enseignement supérieur	<u>Parcoursup 2020 : Les propositions d'admission dans l'enseignement supérieur</u>		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NF : Parcours et réussite en D.U.T. : Les résultats de la session 2019	<u>Parcours et réussite en D.U.T. : Les résultats de la session 2019</u>		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NF : Parcours et réussite en licence : Les résultats de la session 2019	<u>Parcours et réussite en licence : Les résultats de la session 2019</u>		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NI : La validation des acquis de l'expérience dans les établissements d'enseignement supérieur en 2019	<u>A paraître</u>		EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie

NF : Insertion professionnelle des diplômés 2017 de licence professionnelle	<u>A paraître le 16 décembre 2020</u>		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NF : Insertion professionnelle des diplômés 2017 de master	<u>A paraître le 16 décembre 2020</u>		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif
NF Baromètre français de la science ouverte 2018	Baromètre français de la science ouverte 2018		ESM 6 Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement
NI Dépenses de recherche et développement en France Résultats détaillés pour 2017 et premières estimations pour 2018	Dépenses de recherche et développement en France Résultats détaillés pour 2017 et premières estimations pour 2018		ESM 6 Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement
NF Les dépenses intérieures de R&D en 2018	Les dépenses intérieures de R&D en 2018		ESM 6 Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement
NF Les dépenses de R&D des entreprises en 2018 (données provisoires)	Les dépenses de R&D des entreprises en 2018 (données provisoires)		ESM 6 Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement
ESRI : chiffres-clés de l'égalité femmes-hommes (parution 2020) 8 mars 2020 - Journée internationale des droits des femmes	ESRI : chiffres-clés de l'égalité femmes-hommes	AVG 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public	
L'État de l'emploi scientifique en France - édition 2020	Rubrique "État de l'emploi scientifique"		ESM 6 Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement
L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation édition 2020	L'état de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation		SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif ESM 6 Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement
L'atlas régional des effectifs étudiants en 2018-2019	L'atlas régional des effectifs étudiants	AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales	TRT 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

SSM SI – SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

0. Éléments de contexte en 2020

L'année 2020 est évidemment marquée par la crise sanitaire qui a largement impacté les conditions d'activité et les travaux du SSMSI, le télétravail n'étant possible que pour un nombre très restreint d'agents pendant les deux périodes de confinement dans un contexte d'accroissement des effectifs en seconde période. En outre, le SSMSI, dans le cadre de sa montée en charge, aura connu deux déménagements au cours de l'année 2020, mi-février puis mi-novembre, passant de la place Beauvau au site Lumière (avenue des Terroirs de France) dans le 12ème arrondissement de Paris, sachant qu'il doit rejoindre ses locaux définitifs sur ce même site au printemps 2021.

Les opérations retenues comme prioritaires dans le cadre du plan de continuité de l'activité mis en œuvre pendant la première période de confinement ont toutes été menées à bien au cours de l'année 2020 malgré les conditions difficiles d'activité :

- publication mensuelle des crimes et délits enregistrés dans le respect du calendrier pré-annoncé et réalisation de diagnostics conjoncturels spécifiques, ce qui a donné lieu à l'élaboration de données inédites.

- appui interne aux services du ministère dans la gestion de la crise, avec une accélération de la demande adressée au SSMSI (y compris cabinet ministériel et inspections générales).

- réalisation des travaux préparatoires relatifs à l'enquête Genese (Genre et sécurité), première enquête statistique du SSMSI, avec d'une part la réalisation de l'enquête pilote et le dépôt du dossier au comité du label et d'autre part, la poursuite des travaux méthodologiques visant à expérimenter un nouveau protocole de collecte multimode dans le domaine de la sécurité et de la victimation.

Dans le contexte de la crise sanitaire et des mesures exceptionnelles de confinement ayant conduit à des chocs violents en matière d'enregistrement des plaintes et à des changements de comportements, des travaux inédits ont été réalisés. A titre exceptionnel, le SSMSI a publié chaque semaine un suivi de huit indicateurs relatifs aux crimes et délits enregistrés par les services de police et de gendarmerie nationales, avec un indicateur inédit sur les violences intrafamiliales qui a été largement repris. En outre, un bilan de la délinquance pendant la première période de confinement ainsi qu'un document méthodologique spécifique ont été publiés.

En revanche, le système d'information statistique du SSMSI a fortement pâti de la crise sanitaire avec l'annulation de l'enquête CVS 2020 qui n'a pu être conduite en face à face par l'Insee, même si le SSMSI et l'Insee ont mis en place des dispositifs alternatifs afin de produire des statistiques fiables sur la victimation en 2019 ainsi que pendant la période de confinement.

Par ailleurs, le programme des publications du SSMSI a dû être adapté en 2020. En premier lieu, la plupart des publications annuelles de type « marronniers » ont pu paraître, mais parfois avec retard. En particulier, pour la première fois, le bilan statistique annuel de la délinquance enregistrée devait se dérouler en deux étapes, avec un bilan provisoire, de nature synthétique courant janvier et un ouvrage de référence plus complet fin mars. Le premier est paru le 16 janvier 2020 ; le second prévu initialement pour le 31 mars 2020 a finalement été publié le 30 septembre 2020 dans

le contexte de la crise sanitaire. De même, en l'absence d'enquête CVS 2020, il n'y a pas eu de rapport d'enquête associé.

En outre, certains dossiers ont été suspendus ou bien n'ont pas pu avancer aussi vite que prévu, tout particulièrement les chantiers de coopération inter-services ou interministériels : report du lancement de la concertation sur la refonte du dispositif d'enquête de victimation ; report des travaux de rapprochement sécurité-justice notamment celui sur les homicides incluant le Cépide ; retard sur les travaux en matière de cyberdélinquance en coopération avec le SSP Lab ; retard des travaux de suivi de la police de sécurité du quotidien ; retard sur la conception des indicateurs dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants et la délinquance économique et financière ; ralentissement des travaux de déclinaison nationale de la nomenclature ICCS.

Enfin, s'agissant de la montée en charge du SSMSI avec l'élargissement de ses missions (cf. mission confiée à la cheffe de service en novembre 2019), le dossier n'a pu avancer selon le calendrier prévu en 2020, en lien avec la crise sanitaire et le changement d'équipe ministérielle en juillet 2020 : remise du rapport décalée à mai 2020 ; publication du livre blanc de la sécurité intérieure (avec un volet concernant le SSMSI) retardée à novembre 2020 ; report des arbitrages ministériels au dernier trimestre 2020. Par ailleurs, comme annoncé, la disparition de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) dans le cadre de la dissolution de l'Institut national des hautes études sécurité justice (INHESJ) interviendra fin 2020. Le transfert des activités et des moyens de l'ONDRP au SSMSI est prévu à compter du 1^{er} janvier 2021, y compris les transferts de 7 ETP budgétaires et du budget servant à financer chaque année l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS). Au total, les recrutements qui devaient s'étaler au cours de l'année 2020 se sont concentrés sur les derniers mois de 2020 (y compris 3 agents de l'ONDRP ayant souhaité rejoindre le SSMSI), voire décalés sur 2021. En particulier, la création d'une mission de préfiguration du bureau des études statistiques sur la délinquance économique et financière, la lutte contre les stupéfiants et la traite des êtres humains n'est intervenue qu'à la mi-novembre 2020. A la fin 2020, les effectifs du SSMSI s'établissent à 38 agents dont 33 cadres A et 2 apprenties.

1. Travaux en 2020

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

- Malgré le contexte particulièrement difficile, le SSMSI a réussi à lancer les travaux préparatoires à sa première enquête statistique en population générale, soit l'enquête Genre et Sécurité (GENESE) consacrée aux violences liées au genre (cf. **avis AG2** de moyen terme du CNIS) et financée par Eurostat sur la base d'un questionnaire validé au niveau européen sur le périmètre des personnes âgées de 18 à 74 ans (cf. **avis AG6** de moyen terme du CNIS). Cette démarche était rendue plus compliquée encore du fait de la réorganisation de la fonction financière ministérielle en cours.

Il faut rappeler que, compte tenu à la fois des recommandations portées par la convention d'Istanbul (article 11 de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ratifiée par 34 pays entre 2012 et 2019) et de la particulière mobilisation des pouvoirs publics français sur ces questions (les violences faites aux femmes - grande cause nationale 2018-2019), il avait paru opportun au SSMSI de conduire en France cette enquête sur les violences liées au genre, initialement non inscrite à son programme de travail (appel à projet européen en mars 2019 pour réponse SSMSI en septembre 2019).

Les principales étapes prévues en 2020 ont pu être franchies sans préjudice final pour le calendrier de l'enquête, même si le SSMSI a préféré signer en juillet 2020 un avenant à l'accord de subvention avec Eurostat pour décaler la fin du projet de 6 mois (décalage des premiers résultats au 1^{er} semestre 2022) : sélection d'un prestataire externe fin mars 2020 dans le cadre d'un marché public ; réalisation de l'enquête pilote avec léger décalage de fin juin à début septembre ; dépôt du dossier au comité du label au 8 décembre 2020 pour examen le 13 janvier 2021.

A noter néanmoins que le SSMSI avait pour ambition d'interroger la population des personnes âgées de 14 ans ou plus à l'instar de l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS), notamment dans le but de mobiliser l'enquête dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux enfants lancé le 20 novembre 2019 (cf. **avis DQS3** de moyen terme du CNIS). La recherche d'un financement complémentaire en interne au sein du ministère de l'intérieur s'est heurtée au contexte de la crise sanitaire, ce qui n'a pas permis d'obtenir un arbitrage favorable avant la programmation des questionnaires en vue de l'enquête pilote.

Dans le cadre de l'appel à projet européen de mars 2019, le protocole était laissé au libre choix de chaque pays. Le SSMSI a ainsi conçu, en coopération avec des experts de l'Insee, un protocole multimode en deux phases afin de répondre, de manière fiable et à un coût soutenable, aux besoins émergents de données localisées sur la victimation et l'insécurité (cf. **avis TRT1** de moyen terme du CNIS), tout en assurant une description détaillée des victimes et des atteintes subies. La première phase consisterait en une enquête courte (20 mn en moyenne ; enquête filtre) basée sur des questions de recensement visant à identifier la population d'intérêt (victimes de violences) auprès de 170 000 individus âgés de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine. La collecte serait séquentielle : d'abord internet puis, après une relance, les non-répondants recevraient un auto-questionnaire papier. Enfin, une sélection aléatoire de non-répondants serait contactée par téléphone. La seconde phase consisterait en une enquête de suivi plus longue (30 mn en moyenne ; enquête filtrée) basée sur le questionnaire Eurostat et réalisée par internet ou téléphone auprès d'une sélection aléatoire de 15 000 répondants de la première phase, âgés de 18 à 74 ans, dans laquelle les victimes de violences liées au genre seraient surreprésentées. À l'issue de ces deux phases, une enquête en face-à-face auprès d'un échantillon d'au moins 1 000 non-répondants âgés de 18 à 74 ans serait conduite pour assurer un contrôle méthodologique du protocole multimode séquentiel internet/papier/téléphone.

- Depuis 2019, la prise en charge de la réflexion sur l'évolution du dispositif global d'enquête de victimation constitue un axe majeur de travail pour le SSMSI. L'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) est conduite chaque année, depuis 2007, par l'Insee en co-maîtrise d'ouvrage avec l'ONDRP (appelé à disparaître au 1^{er} janvier 2021) et le SSMSI créé en 2014. À partir de 2022, l'Insee ne sera plus en capacité de réaliser l'enquête CVS sous sa forme actuelle (rythme annuel, mode de collecte...), l'institut ayant fait part en avril 2018 au SSMSI et à l'ONDRP de ses fortes contraintes budgétaires, en termes de programmation d'enquêtes et de moyens associés en enquêteurs. Le ministère de l'Intérieur s'est engagé à mettre en œuvre des moyens financiers et humains pour garantir la pérennité d'un dispositif annuel d'enquête de victimation à partir de 2022.

Conformément aux engagements annoncés lors de la commission « Services publics et services aux publics » du Cnis le 22 mars 2019, le SSMSI conduit depuis des travaux pour assurer la refonte de l'enquête CVS à partir de 2022. En première approche, l'objectif du nouveau dispositif est notamment de répondre au double besoin de disposer de données annuelles mais aussi de statistiques départementales pour contribuer au diagnostic territorial de sécurité (cf. **avis T1** de moyen terme du CNIS), le tout en réduisant les coûts du précédent dispositif grâce à l'utilisation du multimode. Pour ce faire, une équipe projet dédiée a été mise en place au SSMSI à l'été 2019 et des expérimentations ont été lancées par l'Insee en matière de protocole de collecte multimode. En outre, l'enquête GENESE (voir supra) constitue également une expérimentation en collecte multimode dont les conclusions alimenteront la réflexion sur le futur dispositif d'enquête de victimation. Au cours de l'année 2020, les travaux méthodologiques se sont poursuivis avec l'Insee et ont fortement mobilisé les équipes.

Dans le cadre de cette refonte, le SSMSI avait engagé une concertation et lancé en août 2019 une première consultation écrite auprès d'experts des enquêtes de victimation : état de l'art de la mesure de la victimation, des perceptions en matière de sécurité et des relations entre sécurité/justice et population, en France et au-delà ; revue générale de l'enquête CVS. Il s'agissait d'analyser les atouts et les faiblesses de l'enquête actuelle au regard des autres dispositifs existants et de recueillir l'expérience et les besoins des experts et des utilisateurs actuels et potentiels dans le domaine de la victimation, des perceptions en matière de sécurité et des relations sécurité/justice et population, le SSMSI s'appuyant également sur la coopération avec d'autres INS.

Initialement prévue au cours du premier semestre 2020, la réunion de lancement de la concertation sur la refonte de l'enquête CVS avait finalement été programmée par le SSMSI pour le 6 novembre 2020 compte tenu du premier confinement sanitaire. En raison des nouvelles restrictions imposées en lien avec le reconfinement de la population le 29 octobre, cette réunion a été reportée au 14 décembre 2020. La comitologie associée au nouveau dispositif sera présentée à cette occasion.

Une consultation par « thématique » a été lancée en novembre 2020 auprès de diverses instances qui ont besoin de données sans toutefois avoir une culture/pratique spécifique sur les enquêtes de victimation (notamment les ministères, la MIPROF, le HCE, l'ONPE, la CNCDH, la DILCRAH, l'Agence française Anti-corruption, le CGET/ANCT,...).

- Enfin, il importe de noter que, de par son mode de collecte en face à face, l'enquête CVS 2020 (sous co-maîtrise d'ouvrage Insee-ONDRP-SSMSI) a été particulièrement affectée par la crise sanitaire. De fait, l'Insee a été contraint d'interrompre toutes les enquêtes en face à face par ses enquêteurs à partir du 16 mars 2020 pour les reprendre progressivement à partir du 15 juillet 2020. La collecte de l'enquête CVS n'ayant pu être basculée par téléphone dans le calendrier imparti, l'Insee n'a pas pu conduire l'enquête CVS au 2ème trimestre 2020 et le rapport d'enquête CVS 2020 n'a pu être publié début décembre comme habituellement.

Dès lors, afin de produire des statistiques fiables sur la victimation en 2019 ainsi que pendant la période de confinement, l'Insee et le SSMSI ont mis en place plusieurs dispositifs alternatifs :

- l'enquête Statistique sur les ressources et conditions de vie (SRCV) réalisée par l'Insee début 2020 comporte un module de questions sur les victimations en 2019, à exploiter spécifiquement.
- des questions relatives à la sécurité (violences intrafamiliales et différents types de victimation comme les vols, les cambriolages ou les escroqueries) ont été intégrées dans la grande enquête Inserm-Drees (enquête EPIdémologique de la diffusion du SARS-CoV2 - EpiCOV) sur l'état de santé de la population et ses conditions de vie, en lien avec l'épidémie de Covid-19 (collecte internet et téléphone), à exploiter également.
- des questions relatives à la sécurité (violences intrafamiliales et différents types de victimation comme les vols, les cambriolages ou les escroqueries) ont été intégrées dans la grande enquête Inserm-Drees (enquête EPIdémologique de la diffusion du SARS-CoV2 - EpiCOV) sur l'état de santé de la population et ses conditions de vie, en lien avec l'épidémie de Covid-19 (collecte internet et téléphone), à exploiter également.
- des questions relatives à la sécurité (violences intrafamiliales et différents types de victimation comme les vols, les cambriolages ou les escroqueries) ont été intégrées dans la grande enquête Inserm-Drees (enquête EPIdémologique de la diffusion du SARS-CoV2 - EpiCOV) sur l'état de santé de la population et ses conditions de vie, en lien avec l'épidémie de Covid-19 (collecte internet et téléphone), à exploiter également.
- des questions relatives à la sécurité (violences intrafamiliales et différents types de victimation comme les vols, les cambriolages ou les escroqueries) ont été intégrées dans la grande enquête Inserm-Drees (enquête EPIdémologique de la diffusion du SARS-CoV2 - EpiCOV) sur l'état de santé de la population et ses conditions de vie, en lien avec l'épidémie de Covid-19 (collecte internet et téléphone), à exploiter également.
- deux enquêtes programmées en 2021 intégreront des questions rétrospectives sur les victimations et la sécurité portant sur 2020, en isolant la période de confinement, et sur 2019 : l'enquête CVS 2021 menée par l'Insee et le SSMSI, et l'enquête Genese 2021 (Genre et sécurité) menée par le SSMSI sur financements européens

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes

Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

- Exceptionnellement, dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19, ayant donné lieu notamment à des mesures exceptionnelles (confinement de la population à partir du 17 mars 2020, sortie progressive du confinement à partir du 11 mai 2020, mesures locales de couvre-feu en octobre 2020 et reconfinement national le 30 octobre 2020) et à des chocs violents en matière d'enregistrement des plaintes avec des changements de comportements, le SSMSI a publié chaque semaine un suivi de huit indicateurs relatifs aux crimes et délits enregistrés par les services de police et de gendarmerie nationales, en complément de la publication mensuelle habituelle. Ces indicateurs, établis pour la France entière, étaient calculés en cohérence avec ceux diffusés mensuellement dans la publication « Interstats Conjoncture » pour la France métropolitaine, avec

un indicateur inédit sur les violences intrafamiliales. De manière totalement inédite, les indicateurs proposés sont issus de l'exploitation des données journalières et sont donc nécessairement plus fragiles que ceux traditionnellement diffusés sur ces mêmes thématiques.

En outre, un bilan de la délinquance pendant la première période de confinement avec un document méthodologique spécifique ont été publiés par le SSMSI. Ce bilan a nécessité d'utiliser des données hebdomadaires, non diffusées habituellement. Des travaux méthodologiques sont encore en cours en 2020.

- Le nouveau ministre de l'Intérieur, nommé en juillet 2020, a inauguré en octobre 2020 un point mensuel sur l'activité des services. Le SSMSI y contribue via le calcul d'indicateurs, aux niveaux national et départemental, sur certaines thématiques (délinquance dans les transports en commun, outrages sexistes et harcèlements de rue, lutte contre les stupéfiants) et a vocation à élargir ses contributions en fonction de ses avancées en termes de nouveaux travaux, annuels ou infra-annuels. La plupart de ces indicateurs sont déjà publiés par le SSMSI selon une périodicité annuelle.

- Dans le contexte de la crise sanitaire, certaines opérations statistiques structurantes programmées ont avancé à un rythme plus ralenti que prévu : contribution du SSMSI à l'évaluation de la France par le GAFI (Groupe d'action financière, organisme intergouvernemental créé en 1989 autour de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) avec un rapport d'auto-évaluation sur l'efficacité du dispositif national dont la remise - prévue au printemps - s'est étalée de février à août 2020 en vue d'une visite sur place du GAFI reportée de juillet 2020 à mars 2021 ; actualisation des indicateurs de délinquance sur les IRIS, les QPV et les QRR (quartiers de reconquête républicaine dans le cadre de la police de sécurité du quotidien- PSQ), cf. **avis TRT4** de moyen terme du CNIS.

- D'autres chantiers ont dû être suspendus et reprennent progressivement fin 2020 voire début 2021, notamment parce que les arbitrages de moyens pour l'année 2021 ont été décalés au dernier trimestre 2020. Il s'agit essentiellement des chantiers méthodologiques suivants s'inscrivant dans des coopérations inter-services ou interministérielles : expertise des données sur les contraventions issues des systèmes d'information de la police et de la gendarmerie nationales afin de constituer une base statistique consolidée de l'ensemble des infractions constatées ; rapprochement des statistiques sécurité et justice dans le domaine des homicides et des morts violentes ; conception d'indicateurs fiabilisés dans le domaine de la délinquance économique et financière et de la lutte contre les stupéfiants.

- Enfin, le SSMSI est de plus en plus associé directement à des chantiers structurants du ministère en matière d'évolution des systèmes d'information, en particulier concernant les applications relatives à la saisie par les forces de sécurité de la délinquance enregistrée. En 2020, les chantiers suivants ont pu se poursuivre malgré les conditions défavorables : projet SCRIBE en cours pour la police nationale, projet THESEE (plaintes en ligne pour les cyber-escroqueries), verbalisation des délits d'usage de stupéfiants sur terminal tablette, et projet Main Courante en cours ou encore programme de dématérialisation de la procédure pénale (PPN en lien avec le ministère de la Justice et la SDSE). Le SSMSI est en relation étroite avec les MOA et services informatiques pour assurer l'intégration dans son système d'information statistique des données collectées à travers ces différents modes de collecte. A noter qu'il n'est pas associé à ce stade au projet LRPGN Nouvelle génération, de la direction nationale de la gendarmerie nationale (DGGN), malgré sa demande.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

- Les travaux exploratoires sur la faisabilité des 12 indicateurs conjoncturels de délinquance enregistrée en Outre-Mer ont pu être menés avec succès à l'été 2020 (stagiaire Ensae), cf. **avis TRT2** de moyen terme du CNIS.

- La question des violences faites aux femmes a été instituée grande cause nationale en 2018-2019. Dans ce cadre, la coopération entre le SSMSI et la délégation d'aide aux victimes du ministère de l'Intérieur (DAV), a permis d'aboutir en 2020 à la mise en cohérence des deux approches, avec des statistiques consolidées et harmonisées sur le nombre de morts violentes au

sein du couple (avec distinction du genre de la victime, cf. **avis AVG2** de moyen terme du CNIS). Les deux services ont néanmoins publié leurs analyses dans des supports distincts.

- En revanche, certains travaux n'ont pas pu avancer comme prévu en 2020 : évaluation des infractions liées à la cyberdélinquance en lien avec le SSP Lab (cf. **avis AVG3** de moyen terme du CNIS) ; conception d'indicateurs spécifiques dans le cadre du plan national de lutte contre les stupéfiants lancé en septembre 2019.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Les travaux de transposition de la nomenclature internationale des infractions (ICCS) et de construction articulée d'une nomenclature française des infractions (NFI), en lien avec le SSM Justice (SDSE), les services opérationnels des deux ministères, et sous le pilotage de l'Insee, devaient aboutir en 2020. Cette nomenclature doit à moyen terme devenir la référence dans la production des statistiques nationales dans le domaine de l'insécurité, de la délinquance et de la réponse pénale. Son utilisation systématique facilitera les mises en perspective avec les statistiques du ministère de la Justice et les comparaisons internationales (cf. **avis SERPU7** de moyen terme du CNIS).

Quoique ralentis par la crise sanitaire, les travaux ont pu progresser de façon significative. Une version zéro de la NFI devrait être disponible au premier trimestre 2021 et pouvoir être présentée en commission Services publics et services aux publics du CNIS. Son implémentation dans le système d'information du SSM est en cours d'instruction.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

L'offre de diffusion du SSMSI a vocation à s'élargir progressivement, compte tenu des investissements en cours ou des projets à venir, notamment : nouveaux dispositifs d'enquêtes de victimation ; fiabilisation progressive des données détaillées sur les infractions ; exploitation de données géolocalisées en matière de crimes et délits enregistrés ; exploration de nouvelles sources d'information sur la délinquance enregistrée ou signalée... L'offre de diffusion doit désormais être définie dans le cadre de la montée en charge du SSMSI, en la structurant par type de publics notamment.

- Pour la première fois, en 2020, le bilan statistique annuel se présente sous la forme de deux publications distinctes (cf. **avis AVG8** de moyen terme du CNIS). Un premier document de nature synthétique est paru le 16 janvier 2020 dans la collection Interstats Analyse, avec une toute première photographie de l'insécurité et de la délinquance sur l'année précédente, décrivant les grands indicateurs suivis mensuellement avec leurs évolutions nationales et départementales. Un ouvrage de référence plus complet, constituant le bilan statistique de l'année précédente, devait paraître le 31 mars 2020 mais la publication a dû en être reportée au 30 septembre 2020 dans le contexte de la crise sanitaire. Il comporte des analyses approfondies, y compris sur les victimes et les mis en cause, ainsi que des éléments de contextualisation, aussi bien au niveau national que départemental.

- Par ailleurs, à l'automne 2020, le SSMSI a entamé un projet majeur dans le domaine de la diffusion statistique (avec mise en place d'une équipe projet dédiée) pour concevoir son offre de diffusion et en arrêter les modalités de mise à disposition à destination de deux types de publics distincts : en interne à la fois pour les services de police et de gendarmerie et les préfetures (les préfets sont en charge du pilotage de la politique départementale de sécurité) ; en externe via son site internet « Interstats » (cf. **avis AVG5** et **AVG8** de moyen terme du CNIS). (avec mise en place d'une équipe projet dédiée)

Entamé en 2019 avec l'appui de la DICOM du ministère dans une optique de modernisation et d'enrichissement (abonnement newsletter, visualisation ergonomique tableaux/figures, architecture du site,...), le projet de refonte du site internet « Interstats » du SSMSI (cf. **avis AVG8** de moyen terme du CNIS) n'a pas pu avancer en 2020.

- Enfin, mise en place à l'automne 2019, l'équipe de coordination de l'ouvrage « Insee-Références » sous double timbre Insee-SSMSI, consacré pour la première fois au thème de la sécurité (publique et privée), a poursuivi ses travaux sous pilotage du SSMSI, et en collaboration avec l'Insee et l'ensemble des services statistiques ministériels (cf. avis **AVG8** de moyen terme du CNIS) : la parution de l'ouvrage est prévue fin 2021-début 2022.

2. Principales publications de l'année 2020

Le SSMSI met en place progressivement des publications annuelles récurrentes (marronniers par exemple sur les crimes de haine ou la délinquance dans les transports en commun). Dans le contexte difficile des conditions d'activité liées à la crise sanitaire, le SSMSI a réussi à tous les réaliser et à les publier en 2020 (dont un certain nombre pour leur 2ème édition seulement), mais quelquefois avec retard. Il a donc paru nécessaire de les maintenir dans la liste des publications du SSMSI en 2020, l'exercice n'étant pas encore totalement stabilisé.

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Ouvrages de référence			
Insécurité et délinquance en 2019 : bilan statistique - Septembre 2020	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2019-bilan-statistique	AVG5	TRT1 TRT2
Interstats Info Rapide			
N°14 – Mai 2020 - Nouvelle hausse en 2019 des victimes de crimes ou de délits « anti-LGBT » enregistrées par les forces de sécurité	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-rapide-n-14-Nouvelle-hausse-en-2019-des-victimes-de-crimes-ou-de-delits-anti-LGBT-enregistrees-par-les-forces-de-securite	AVG2 AVG5	DQST7
N°15 – Novembre 2020 – Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2019	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-rapide-n-15-Les-violences-conjugales-enregistrees-par-les-services-de-securite-en-2019	AVG2 AVG5	
N°16 – Novembre 2020 – Deux ans d'outrages sexistes enregistrés par les forces de sécurité	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-rapide-n-16-Deux-ans-d-outrages-sexistes-enregistres-par-les-services-de-securite	AVG2 AVG5	
Interstats Analyse			
N°24 – Janvier 2020 – Insécurité et délinquance en 2019 : une première photographie	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2019-une-premiere-photographie-Interstats-Analyse-N-24	AVG5 AVG8	TRT2

N°25 – Mars 2020 – Les victimes du sexisme en France	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Les-victimes-du-sexisme-en-France-Interstats-Analyse-N-25	AVG2	
N°26 – Mai 2020 - Les atteintes à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux en 2019	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Les-atteintes-a-caractere-raciste-xenophobe-ou-antireligieux-en-2019-Interstats-Analyse-N-26	AVG2	
N° 27 – Juin 2020 - Des risques de cambriolages de logements élevés dans les centres-villes des agglomérations de Paris-Lyon-Marseille, mais plus faibles dans leurs quartiers de "grands-ensembles »	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Des-risques-de-cambriolages-de-logements-eleves-dans-les-centres-villes-des-agglomerations-de-Paris-Lyon-Marseille-mais-plus-faibles-dans-leurs-quartiers-de-grands-ensembles-Interstats-Analyse-N-27	AVG5	TRT1
N° 28 – Juillet 2020 - Délinquance enregistrée pendant le confinement : un premier éclairage	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Delinquance-enregistree-pendant-le-confinement-un-premier-eclairage-Interstats-Analyse-N-28	Covid	
N° 29 – Juillet 2020 - Les personnes handicapées sont plus souvent victimes de violences physiques, sexuelles et verbales	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Les-personnes-handicapees-sont-plus-souvent-victimes-de-violences-physiques-sexuelles-et-verbales-Interstats-Analyse-N-29 sous double timbre avec la Drees	AVG2	
N° 30 – Décembre 2020 - Une plus forte concentration de personnes mises en cause dans les quartiers prioritaires de politique de la ville	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Une-plus-forte-concentration-de-personnes-mises-en-cause-dans-les-quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-Interstats-Analyse-N-30	AVG2	TRT1
N°31 – Décembre 2020 – Les vols et violences dans les réseaux de transport en commun en 2019	A paraître le 17 décembre 2020		TRT1
Interstats Méthode			
N°17 – Juillet 2020 - La délinquance commise pendant le confinement et le dépôt de plainte	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Interstats-Methode-N-17-La-delinquance-commise-pendant-le-confinement-et-le-depot-de-plainte	Covid	
Tableau de bord hebdomadaire		Covid	

Etat de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie durant la crise sanitaire 1^{er} confinement (publié du 17 avril au 27 mai 2020) 2nd confinement (publié depuis le 20 novembre 2020)	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Tableau-de-bord-hebdomadaire https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Tableau-de-bord-hebdomadaire-au-19-avril-2020 https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Tableau-de-bord-hebdomadaire-au-26-avril-2020 https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Tableau-de-bord-hebdomadaire-au-3-mai-2020 https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Tableau-de-bord-hebdomadaire-au-10-mai-2020 https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Tableau-de-bord-hebdomadaire-au-17-mai-2020 https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Tableau-de-bord-hebdomadaire-au-24-mai-2020 https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Tableau-de-bord-hebdomadaire-au-15-novembre-2020 https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Tableau-de-bord-hebdomadaire-au-22-novembre-2020 https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Tableau-de-bord-hebdomadaire-au-29-novembre-2020 https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Tableau-de-bord-hebdomadaire-au-6-decembre-2020	Covid	
--	--	-------	--

Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023

Avis généraux

Développement durable

AG1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AG3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AG4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AG6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AG7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Commission Services publics et services aux publics

Santé et social

SP 1. Observer les parcours des personnes âgées

Le Cnis constate que l'observation des processus conduisant à la perte d'autonomie des personnes âgées est insuffisamment traitée. Le Conseil soutient le développement d'un dispositif d'observation longitudinal permettant de repérer les entrées en situation de dépendance et d'en analyser les déterminants. Ce dispositif d'observation devra aussi permettre de suivre la manière dont les personnes dépendantes sont accompagnées par les services et les aides dont elles bénéficient compte tenu de leur état de santé.

SP 2. Mesurer le non recours aux droits sociaux

Le non recours aux aides et prestations sociales, lorsqu'il est important, est une source majeure d'inefficacité des politiques de protection sociale. Le Cnis encourage vivement la poursuite des travaux visant à repérer et caractériser les situations de non recours, à en mesurer l'étendue afin d'analyser leur rôle dans la persistance des situations de fragilité sociale.

Retraite

SP 3. Veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites

Le Cnis prend note des perspectives de réforme des régimes de retraite. Il demande que les représentants concernés du service statistique public soient associés, dès leurs lancements, aux travaux de refonte des systèmes de gestion des retraites, pour qu'ils puissent alimenter régulièrement des systèmes d'information statistique portant sur les situations et comportements des ayants droit.

Education

SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif

Le Cnis réaffirme l'importance qu'il accorde au suivi des parcours des élèves, des apprentis et des étudiants, rendu possible par la mise en place de l'identifiant national élève (INE). Il soutient la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), et la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) dans l'élaboration d'un tel système d'information, qui permettra de produire des indicateurs détaillés sur des moments clés des parcours (sortie du système éducatif, passage dans l'enseignement supérieur, notamment). Il demande à être régulièrement informé de l'avancée du dispositif.

SP 5. Améliorer la connaissance du personnel de l'Éducation nationale

Le Conseil encourage l'exploitation des systèmes d'information sur les personnels de l'éducation nationale dans l'objectif d'un meilleur suivi de leurs trajectoires et, en conséquence, d'une meilleure connaissance de leur mobilité géographique et professionnelle. L'attention devra notamment être portée sur le parcours de formation initiale et continue des enseignants.

Justice et sécurité

SP 6. Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité

Le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administrative par des données d'enquête.

SP 7. Favoriser une nomenclature unique des infractions

Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (*International classification of crimes for statistical purposes*, ICCS), pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales.

SP 8. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice

Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance* des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.

*Processus de sortie de la délinquance

Services publics

SP 9. Définir des indicateurs de qualité des services

Le Conseil souligne les attentes exprimées sur la mesure de la satisfaction des usagers des services publics et invite les services producteurs à engager un travail sur la façon dont l'appareil statistique pourrait prendre en compte cette question.

Commission Démographie et questions sociales

DQS 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

Le Conseil soutient les efforts menés par le service statistique public afin d'observer et mieux définir les différentes populations atteintes d'un handicap. Il souligne l'importance d'assurer le renouvellement d'enquêtes en population générale et d'enrichir le système d'information par d'autres sources de données, notamment par les données administratives.

DQS 2. Suivre le vieillissement de la population

Le Conseil souhaite que le service statistique public suive attentivement le phénomène de vieillissement de la population en France en mettant particulièrement l'accent sur les personnes notamment aux grands âges, leurs conditions de vie et leur état de santé.

DQS 3. Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant

Le Conseil recommande que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer les connaissances relatives aux conditions de vie et au développement de l'enfant et de l'adolescent dans son environnement social et familial. L'approche en termes d'observation des parcours est encouragée. Les conséquences des ruptures familiales sur le quotidien de l'enfant ainsi que la situation et le devenir des enfants concernés par la protection de l'enfance seront principalement examinés.

DQS 5. Développer la mesure de la précarité résidentielle

Le Conseil note que le sujet de la précarité résidentielle et les enjeux qu'il soulève font l'objet d'une forte demande sociale. Il demande au service statistique public de renforcer ses efforts pour identifier et mobiliser les sources de données permettant de prendre régulièrement la mesure des situations de personnes mal-logées ou sans domicile, en portant particulièrement l'attention sur les publics très vulnérables comme les personnes âgées, les mineurs non accompagnés ou les familles monoparentales et familles nombreuses.

DQS 6. Observer la grande pauvreté

L'état actuel du système d'information statistique relatif à la mesure de la pauvreté rend insuffisamment compte des situations de grande pauvreté, qu'il s'agisse des personnes en ménage ordinaire ou de celles vivant en dehors de ce périmètre. Le Conseil insiste sur l'importance de bien définir la notion de grande pauvreté pour mieux repérer et exploiter les sources permettant d'observer les trajectoires des personnes concernées, et en particulier mesurer les phénomènes de persistance dans la pauvreté.

DQS 7. Stéréotypes, préjugés et discriminations

Les critères de discrimination inscrits dans la Loi, surtout s'ils se combinent, constituent une grave menace pour la cohésion sociale. Le Conseil demande que le service statistique public construise un dispositif d'observation et de mesure des différentes formes de stéréotypes, préjugés et discriminations.

DQS 8. Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux

Le Conseil encourage la poursuite de la production de données sur le développement du numérique et de ses effets sociaux. Il insiste pour que des exploitations par catégorie de populations soient menées afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et mieux caractériser les publics concernés. Le caractère régulier de ces mesures permettra d'en suivre les évolutions dans le temps.

Commission Emploi, qualification et revenus du travail

EQRT 2. Analyser l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées

Le Conseil renouvelle sa demande auprès des producteurs de la statistique publique d'analyser les difficultés d'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées (précarisées, vulnérables...), et notamment des jeunes entrant sur le marché du travail.

EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie

Le Conseil prend note du besoin d'anticiper l'évolution des compétences compte tenu des transformations à venir des métiers et de leur contenu. Il recommande d'approfondir la réflexion sur le sujet des compétences et leur mode d'acquisition et de validation tout au long de la vie, sur leur définition et leur mesure. Les travaux seront conduits en lien avec les projets européens.

Commission Territoires

TERR 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

TERR 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

TERR 3. Délimiter les territoires

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés. Il s'agit par exemple du fonctionnement du marché du travail, du développement de l'urbanisation, de l'interdépendance entre les territoires, ou encore des spécificités agricoles et industrielles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

TERR 7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

TERR 9. Mesurer l'accès aux équipements et services

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.